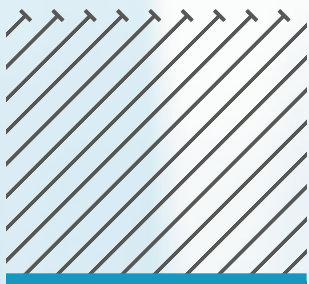


Rapport annuel

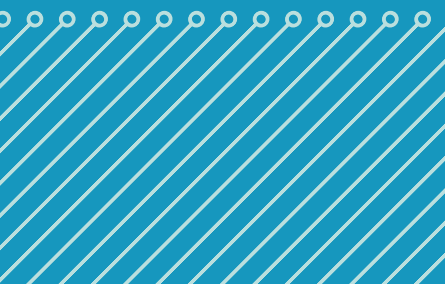
2017-2018



Ordre des technologues
en **imagerie médicale**,
en **radio-oncologie** et en
électrophysiologie médicale
du Québec



Table des matières



Lettres de présentation
4

Rapport de la présidente
6

Rapport des activités
du conseil d'administration
12

Liste des principales
résolutions adoptées par
le conseil d'administration
15

Rapport des activités
du comité exécutif
18

Rapport des activités
du comité de la formation
19

Rapport des activités
du comité des équivalences
de diplôme et de formation
20

Rapport des activités
relatives à la garantie
contre la responsabilité
professionnelle
25

Rapport des activités
relatives à l'inspection
professionnelle
26

Rapport des activités
relatives à la formation
continue facultative
organisée par l'Ordre
et la formation
continue obligatoire
30

Rapport des activités
du syndic
33

Rapport des activités
du comité de révision
des plaintes
35

Rapport des activités
du conseil de discipline
36

Rapport des activités
relatives à l'exercice illégal
et à l'usurpation de
titre réservé
39

Rapport des activités
des autres comités
40

Comité du magazine
40

Comité des examens
41

Comité de révision
des notes
43

Comité de développement
professionnel
44

Comité du congrès
45

Comité de la journée
de formation annuelle (JFA)
46

Comité d'audit et
de gestion des risques
47

Comité de gouvernance
48

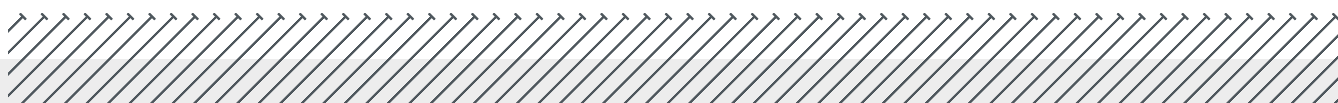
Comité des ressources
humaines
49

Comité de la bourse
innovation
50

Renseignements généraux
51

États financiers
55

Lettres de présentation



Québec, novembre 2018

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Stéphanie Vallée

Saint-Léonard, novembre 2018

Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,

Danielle Boué, t.i.m.



Saint-Léonard, novembre 2018

Madame Diane Legault

Présidente

Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

En votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,

Danielle Boué, t.i.m.

Rapport de la présidente



// C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente, aujourd'hui, le bilan des principales activités réalisées entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018 par l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (« Ordre »). La réalisation du rapport annuel est toujours, pour moi, un moment unique, puisqu'il permet de bien mesurer l'ampleur du travail que nous avons fait afin de réaliser notre importante mission: la protection du public. Il est clair que l'année 2017-2018 est une année qui marquera notre histoire par la concrétisation de plusieurs dossiers sur lesquels l'Ordre travaillait depuis de nombreuses années. Je ne peux m'empêcher de nommer ici la mise en place d'une formation initiale dans le domaine de l'échographie médicale: le programme *Technologie de l'échographie médicale* (142,G0); plus de 30 ans ont été nécessaires pour arriver à ce résultat.

En 2016, lors de l'adoption de notre nouveau plan stratégique 2016-2019, l'Ordre s'est donné comme vision d'être un *organisme déterminé à rehausser les exigences et la qualité de la pratique professionnelle*. Cette vision, qui fait appel à nos valeurs de responsabilité, de leadership, de courage de nos convictions et de persévérance, nous aura accompagnée dans la prise de toutes nos décisions.

Je suis donc fier de vous présenter quelques-unes de nos réalisations, comme nous en sommes déjà à la deuxième année de notre plan stratégique 2016-2019 et à la première année de l'implantation de notre plan de communication. Je vous invite à faire une lecture complète du rapport annuel afin d'obtenir une mesure plus exacte des travaux réalisés par votre Ordre en 2017-2018.

Les mécanismes de protection du public

Cette année encore, nous avons été très actifs dans nos démarches et dans nos travaux afin de rehausser et d'actualiser nos mécanismes de protection du public, et ce, tant en formation initiale, en admission qu'en inspection professionnelle.

Formation initiale

Toujours en lien avec notre orientation stratégique d'*Être plus combatif dans les efforts de rattrapage en matière de formation initiale*, cette année encore, nous avons poursuivi nos travaux sur les programmes de formation initiale non révisés en collaboration avec les représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et du ministère de la Santé et

des Services sociaux (MSSS). Après plusieurs échanges avec les équipes, nous avons réussi à finaliser le travail concernant le nouveau programme *Technologie de radio-oncologie* (142,D0). Notre enjeu était de maintenir, dans le programme actualisé, l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de la profession de technologue en radio-oncologie. Ce nouveau programme devrait obtenir une signature ministérielle au cours de l'été 2018.

Bien entendu, la grande nouvelle en matière de formation initiale aura été l'annonce officielle, en septembre 2017, du nouveau programme *Technologie de l'échographie médicale* (142,G0). Un gain majeur pour la population québécoise que l'arrivée de ce nouveau programme de formation initiale dans le domaine de l'échographie. L'Ordre y travaillait depuis tellement longtemps... il s'agit d'une excellente nouvelle! C'est en mai 2017, quelques mois seulement après l'activité « Analyse de la profession » qui avait eu lieu en février 2017, que s'est tenue la rencontre « Validation du projet de formation ». Encore une fois, j'ai été impressionnée par la richesse des propos et l'expertise des technologues qui y ont participé. La justesse et la pertinence des commentaires ont permis d'avoir un programme qui permettra à ses finissants et finissantes d'exercer dans le domaine de l'échographie de manière autonome. Je ne

remercierai jamais assez les technologues qui exercent en pratique autonome : vous avez eu un impact significatif dans ce dossier en démontrant que votre compétence est essentielle au réseau de la santé. Ce programme, de plus de 2 900 heures, accueillera ses premiers étudiants et étudiantes dès l'automne 2018. Nous tenons d'ailleurs à féliciter l'équipe du Cégep de Rimouski qui n'a pas hésité à accepter l'offre de mettre rapidement ce programme en place. Au moins un autre collège devrait prochainement recevoir l'autorisation d'offrir le programme. Un fait important à noter : le développement de ce nouveau programme s'est réalisé selon un processus accéléré mis en place par les représentants du MEES. Nous ne pouvons que saluer les efforts et la volonté de tous d'avoir un processus de travail qui nous a permis d'obtenir des résultats rapides.

Avec la conclusion du dossier de formation initiale en échographie est arrivée, très rapidement, la relance des travaux du programme *Technologie de radiodiagnostic*. C'est en février 2018 que le MEES a tenu l'activité « Analyse de la profession » du domaine de radiodiagnostic, première étape du processus de révision des programmes de formation initiale. Un grand merci aux technologues qui y ont participé et qui ont su démontrer l'ampleur des compétences nécessaires à l'exercice dans ce champ de

pratique. Plusieurs enjeux sont présents : la mammographie, l'imagerie par résonance magnétique, l'intervention, la tomodensitométrie, etc. Je tiens à remercier les représentants du MEES qui ont décidé d'actualiser le portrait de la profession qui avait été fait en 2012 et qui ont également utilisé le processus de révision accéléré pour ce dossier. La prochaine étape est celle de la validation du projet de formation. Le nouveau programme, qui ne comprendra plus de compétences portant sur la réalisation d'exams échographiques, devrait comporter plus d'heures dans les secteurs de l'IRM et de la tomodensitométrie. Il devrait aussi comprendre également une compétence portant sur la mammographie, laquelle servira de base à une formation plus pratique pour exercer dans ce secteur. À ce sujet, les travaux se sont poursuivis toute l'année avec les représentants du MEES et du MSSS, afin d'avoir un programme de formation spécifique à ce secteur.

Bien entendu, le nombre d'heures totales consacrées au programme *Technologie de radiodiagnostic* sera toujours un enjeu, et il nous semblera toujours insuffisant. On connaît les limites quant au nombre maximal d'unités qui peuvent être offertes dans le cadre d'un programme technique au collégial. Nous espérons donc que les collègues pourront profiter de tous les équipements

nécessaires au développement des compétences chez les étudiants et étudiantes. Nous sommes conscients que les collègues auront tout un travail à réaliser dans le cadre du développement d'activités pédagogiques nécessaires à l'atteinte des compétences par les étudiants.

Admission à la profession

L'annonce de l'admission des étudiants et étudiantes dans le nouveau programme *Technologie de l'échographie médicale* dès l'automne 2018 a fait en sorte que l'Ordre a dû rapidement commencer la mise à jour de deux de ses règlements afin que le tout soit fin prêt pour 2021. Il s'agit du *Règlement sur les catégories de permis* et du *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre*.

Les travaux sur le *Règlement sur les catégories de permis* visent à obtenir un nouveau permis pour les finissants du programme *Technologie de l'échographie médicale*, soit un permis de *Technologue en imagerie médicale du domaine de l'échographie*. De concert avec les représentants du MSSS et du MEES, il a été convenu de mesures transitoires à inclure dans le règlement, à savoir que les derniers technologistes pour qui le permis de *Technologue en imagerie médicale du domaine de radiodiagnostic* comprendra le domaine de l'échographie seront ceux qui auront obtenu leur permis d'exercice au plus tard le 1^{er} décembre 2022. À compter de 2023, le permis de *Technologue en imagerie médicale du domaine de radiodiagnostic* ne comprendra plus le domaine de l'échographie. À noter : les premiers technologistes à obtenir un permis de *Technologue en imagerie médicale du domaine de l'échographie* devraient accéder au marché du travail en 2021.

Concernant les travaux portant sur le *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre*, ils visent à inclure dans ce règlement les domaines de l'échographie médicale et de l'électrophysiologie médicale afin d'avoir la possibilité de développer les examens d'admission en lien avec ces domaines d'exercice. Nous sommes actuellement à rédiger un mémoire justifiant cette demande. En préparation de cette importante étape, le CA de l'Ordre a adopté les profils d'entrée à la profession de ces deux domaines d'exercice en mars 2018. Rappelons-nous que les examens sont bâtis à partir de ces documents de référence.

CANDIDATS DE PAYS ÉTRANGERS

En octobre 2017, l'Ordre était invité à participer à la **Grande Conférence** portant sur l'admission des candidats immigrants, convoquée par la ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, madame Stéphanie Vallée. Cette rencontre s'est déroulée en présence du premier ministre Philippe Couillard et de cinq autres ministres concernés par ce dossier. L'ensemble des intervenants au dossier étaient regroupés et la rencontre a mis bien en évidence à quel point le travail de collaboration est essentiel entre les différents acteurs afin d'identifier des solutions applicables et pérennes à la résolution de cet important enjeu de société. Selon les statistiques de demandes de reconnaissance des candidats formés à l'étranger, notre Ordre est l'un des 10 ordres qui reçoivent le plus de demandes de candidats à la profession en provenance de pays étrangers.

C'est afin de mieux répondre à ces candidats que l'Ordre a déposé, en février 2018, une demande de subvention auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Cette

subvention permettrait d'actualiser notre processus d'admission pour ces candidats afin que ce dernier respecte les nouvelles orientations du MIDI en matière de reconnaissance des compétences. Concrètement, cette subvention nous permettrait de développer une méthode d'évaluation des acquis expérimentaux chez ces candidats. Nous sommes actuellement en attente de la réponse du MIDI.

Inspection professionnelle

Notre importante mission de protection du public ne pourrait être réalisée sans notre grande volonté de maintenir de hauts standards de qualité en matière d'imagerie médicale, de radio-oncologie et d'électrophysiologie médicale. Encore une fois, cette année, notre équipe de l'inspection professionnelle a réalisé les visites prévues aux divers programmes d'inspection générale.

MAMMOGRAPHIE

De plus, à la suite d'une décision du CA de l'Ordre en 2017, l'équipe de l'inspection professionnelle a mis en place un processus d'inspection professionnelle spécifique au secteur de la mammographie. Les inspections ont été réalisées par 3 technologistes expertes en mammographie auprès de 76 technologistes de ce secteur qui devaient fournir 15 mammographies réalisées de façon consécutive auprès de patientes. Pour nous assurer que la méthodologie employée pour analyser les images soit irréprochable et objective, nous avons mandaté des chercheurs pour qu'ils développent, avec nos technologistes expertes, une grille d'évaluation qui intègre les lignes directrices de l'Ordre, les critères reconnus par le Programme d'agrément en mammographie (PAM) et la littérature scientifique.



Les résultats de ces inspections ont été présentés au CA de l'Ordre en décembre 2017. Ces résultats sont clairs : un nombre important de technologues ont besoin de parfaire leurs connaissances pratiques en matière de positionnement du sein. Devant cette situation, le CA de l'Ordre a pris deux décisions importantes : mettre en place un rehaussement de formation pratique et suspendre temporairement l'émission de nouvelles attestations en mammographie jusqu'à ce qu'une formation initiale adéquate soit disponible. Rapidement, en janvier 2018, des rencontres avec le ministre Gaétan Barrette et les divers représentants du MSSS se sont tenues afin de solutionner cette problématique. Nous sommes actuellement en attente d'une réponse du MSSS.

NOUVEAU PROCESSUS D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

En lien avec notre orientation stratégique qui est de *Développer de nouvelles stratégies efficaces en matière de contrôle de la pratique professionnelle*, le CA a adopté un

projet de refonte de notre processus d'inspection professionnelle générale. Au cours de la dernière année, l'équipe de l'inspection a travaillé à l'élaboration de ce nouveau processus qui :

- Visera les membres plutôt que les établissements;
- Permettra au CA de rejoindre annuellement 20 % des membres;
- Permettra d'utiliser des outils technologiques permettant de simplifier le processus d'inspection;
- Favorisera une approche réflexive de chacun des membres.

Nous vous tiendrons informés de tous ces changements au cours de l'automne 2018.

NORMES DE PRATIQUE

Comme chaque année, le comité d'inspection professionnelle a procédé à la révision de plusieurs fascicules de nos normes de pratique. Plus particulièrement, c'est en septembre 2017 que la nouvelle norme portant sur la *Préparation des produits stériles* a été adoptée par le CA. Cette

norme entraîne un rehaussement des exigences en matière d'asepsie, et ce, pour tous les membres de l'Ordre qui préparent des produits; elle entraîne aussi la mise en place de mesures supplémentaires visant les infrastructures du secteur de la médecine nucléaire. Nous vous invitons à consulter le lien suivant afin d'être bien informés des nouveautés relatives à cette norme.

www.otimroepmq.ca/itech/medicaments-et-substances/

Plan de communication

Améliorer la communication avec ses membres et les autres parties prenantes, voilà une des orientations stratégiques, tirée de notre planification stratégique 2016-2019, sur laquelle nous avons beaucoup travaillé cette année. À la lumière des résultats obtenus au sondage mené auprès des membres à l'hiver 2017, le CA a procédé à l'adoption, en mai 2017, d'un plan de communication élaboré en fonction des publics cibles : les membres, les partenaires et le public. Ce plan de communication d'une durée de deux ans a plusieurs grands objectifs, mais, essentiellement, notre volonté est d'améliorer la qualité de nos communications auprès de toutes les parties prenantes. Plusieurs moyens ont été mis de l'avant en cette première année d'implantation. D'abord, nous avons procédé à l'embauche d'une directrice des communications afin d'appliquer le plan de communication. Nous avons mis en place la production d'un nouveau bulletin d'information appelé **itech**. Cette nouvelle infolettre présente notamment les actualités des différents domaines d'exercice, vous fait découvrir un membre de l'Ordre, vous informe des récentes décisions du CA et répond à vos questions. Depuis octobre 2017, **itech** est diffusé tous les mois à

l'ensemble des membres, étudiants et partenaires. La préparation d'un bulletin d'information mensuel comme l'**itech** nous permet de recentrer notre magazine ÉchoX sur son objectif principal, c'est-à-dire celui d'être un magazine à caractère scientifique qui nous permet de mieux connaître les activités professionnelles de tous nos domaines d'exercice. En décembre 2017, vous avez pu découvrir le nouveau visuel de notre magazine : un visuel épuré, plus contemporain. Finalement, en novembre 2017, dans le cadre de la *Semaine des technologues*, nous avons fait notre première apparition sur les réseaux sociaux en lançant la page Facebook de l'Ordre qui a maintenant plus de 1 500 abonnés. Si ce n'est déjà fait, je vous invite à nous suivre sur Facebook.

Beaucoup de travail est encore à réaliser pour notre deuxième année de mise en place de notre plan de communication, je vous invite donc à nous suivre et à demeurer informés par notre **itech**.

Enjeux particuliers

NOUVEAU CODE DES PROFESSIONS

En juin 2017 est entrée en vigueur la loi 11 : *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*. Cette version renouvelée du *Code des professions* a généré beaucoup de travail au sein des ordres afin que chacun s'approprie les nouveautés. Nous avons dû identifier les nouveautés qui ont un impact direct pour notre Ordre afin de mettre en place les chantiers nécessaires à cette implantation. Voici quelques éléments sur lesquels le CA a dû se prononcer rapidement :

- Depuis l'entrée en vigueur du nouveau *Code des professions*, chaque membre doit fournir une

adresse de courrier électronique personnelle et prévenir l'Ordre de tout changement de celle-ci dans les 30 jours.

- Le *Code des professions* prévoit maintenant que le nombre maximal de membres du CA ne doit pas dépasser 15. Le CA a procédé à l'évaluation de divers scénarios relativement à la composition du CA. Des scénarios qui respectent à la fois le *Code des professions*, nos domaines d'exercice et qui nous assurent d'avoir autour de la table toutes les compétences nécessaires à la bonne prise de décisions en matière de protection du public. Finalement, le CA a décidé, en décembre 2017, de faire passer le nombre de membres du CA de 20 à 12, dont un membre doit avoir moins de 35 ans.
- Étant donné que le nouveau *Code des professions* prévoit la tenue d'un nombre plus élevé de réunions du CA annuellement (6 au lieu de 3) et que le nombre de membres du CA passera de 20 à 12, il a été décidé d'abolir le comité exécutif (CE). Le CA procédera à la nomination de trois officiers aux postes de présidence, de vice-présidence et de trésorerie qui pourront gérer les dossiers urgents.
- Déplacement de la tenue de l'assemblée générale annuelle de mai à septembre, en raison de la consultation obligatoire des membres concernant le projet de résolution du CA en ce qui a trait au montant de la cotisation annuelle, aux prévisions budgétaires de l'année financière visée par la cotisation et au projet de rapport annuel qui doit se faire au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.
- Nouveau partage de responsabilités entre le CA, la présidence et la direction générale.
- Pour répondre à l'obligation de se doter d'une politique de gestion des risques, le CA a adopté une démarche de

gestion intégrée des risques lui permettant de bien identifier les risques organisationnels auxquels l'Ordre pourrait avoir à faire face. Une fois les risques bien identifiés, le comité d'audit et de gestion des risques pourra suivre le dossier et faire des recommandations aux membres du CA.

Un vaste chantier réglementaire est en cours afin que l'Ordre se conforme aux nouvelles exigences du Code. Nous vous invitons à suivre nos publications afin de vous tenir bien informés. Une présentation des nouvelles exigences de la Loi 11 sera faite dans le cadre du congrès 2018 et elle sera rendue publique sur le Portail de l'Ordre dès l'automne 2018.

Gouvernance

La mise en place du nouveau *Code des professions* visant la gouvernance du système professionnel a été considérée par les membres du CA comme étant un moment propice pour revoir notre fonctionnement et nous assurer d'avoir des pratiques d'excellence en matière de gouvernance, ce qui signifie d'avoir une plus grande préoccupation pour la transparence et pour la reddition de comptes qui sera plus détaillée dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel. Cette préoccupation, jumelée avec notre orientation stratégique de *Bâtir la relève aux postes critiques de l'Ordre* est ce qui aura amené le CA à créer, en 2017, deux nouveaux comités soit le *comité de gouvernance* et le *comité des ressources humaines*. Ces comités ont donc commencé leurs travaux cette année et n'ont pas hésité à questionner les pratiques en place, et ce, toujours avec l'objectif de mieux faire, de mieux performer. Des actions tangibles ont été entreprises pour assurer une

gouvernance efficace et moderne. Je vous invite à lire le rapport complet des activités de ce comité dans les pages qui suivent.

Bien que ces comités génèrent beaucoup de nouvelles façons de faire, ces moments de réflexion et de questionnements de nos pratiques nous ont permis de constater que déjà l'Ordre avait mis en place, depuis plusieurs années, certains éléments qui sont aujourd'hui des incontournables en matière de saine gouvernance. Voici quelques exemples : la séparation des rôles et responsabilités de la présidence et de la direction générale, les évaluations des séances du CA et des administrateurs au CA et la mise en fonction d'un *comité de vérification* dès 2003 dont le mandat a été actualisé pour devenir *le comité d'audit et de gestion des risques*.

Collaboration avec divers organismes

Plus que jamais, cette année, j'ai travaillé, à titre de présidente de l'Ordre, à maintenir un réseau de contacts et de collaborateurs permettant à l'Ordre de mener

à bien son importante mission de protection du public. Je crois sincèrement que cela nous permet de participer et d'être présents au sein des diverses instances qui ont un impact sur les changements et l'avenir de nos professions.

Au **Québec**, nous avons maintenu plusieurs liens de partenariats essentiels à l'évolution de nos divers dossiers : l'Office des professions du Québec (OPQ), le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), plusieurs ordres professionnels ainsi que des associations de médecins spécialistes. Nous avons travaillé avec tous les acteurs du système professionnel québécois à mieux interpréter les particularités de la Loi 11 et ainsi mieux nous adapter à ces nouvelles exigences. Concernant le CIQ, je tiens à vous souligner mon élection à titre de vice-présidente du Conseil, en mai 2017, pour un mandat de deux ans. Un grand merci à mes collègues, les présidentes et présidents des autres ordres professionnels qui m'ont élue à ce poste. Merci de votre confiance et de m'offrir le privilège de relever ce nouveau défi et de côtoyer ainsi des gens engagés dans leur profession respective.

Nous avons, à nouveau cette année, maintenu plusieurs canaux de collaboration importants auprès de plusieurs instances étroitement liées aux activités professionnelles des membres, à savoir : le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Direction générale de cancérologie, l'Institut national de santé publique du Québec, le Laboratoire de santé publique du Québec, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, la Fondation du cancer du sein du Québec, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Fédération des cégeps, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Agrément Canada et plusieurs collègues ou cégeps offrant l'un ou l'autre de nos programmes de formation.

Au **Canada** et sur le plan international, nous avons maintenu nos liens habituels par des communications régulières avec diverses associations : l'Association canadienne des technologues en radiation médicale, l'Alliance des organismes de réglementation des technologues en radiation médicale, Échographie Canada, l'Association française du personnel paramédical d'électroradiologie et l'International Society of Radiographers & Radiological Technologists (ISRRT).

Conclusion

C'est un bilan d'activités très positif que je viens de vous dresser et en le lisant, je prends conscience de la diversité et des enjeux auxquels nous sommes confrontés, année après année. Ces réalisations sont celles de toute une équipe qui se dévoue quotidiennement pour que l'on puisse atteindre nos objectifs et accomplir notre mission avec de hauts standards de qualité qui nous sont habituellement reconnus. C'est pourquoi je souhaite adresser des remerciements bien sincères.

D'abord, j'aimerais vous remercier, membres des comités, des groupes de travail et de la permanence de l'Ordre pour votre collaboration et votre dévouement de tous les instants. Des remerciements particuliers à vous, membres du CA, pour votre leadership, et pour la confiance et le soutien que vous m'accordez depuis près de 10 ans déjà. Finalement, merci à l'équipe de direction pour son professionnalisme et sa disponibilité, conditions

essentielles à l'accomplissement d'un travail de grande qualité. C'est grâce à votre collaboration à toutes et à tous que nous arrivons à nous dépasser, année après année. Rappelons-nous : « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! »

La présidente,



Danielle Boué, t.i.m.

Rapport des activités du conseil d'administration

// La présidente de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec, madame Danielle Boué, a été élue pour un premier mandat en 2009 et réélue le 25 mai 2017 pour un mandat de deux ans, parmi les membres élus au conseil d'administration de l'Ordre.

La rémunération de la présidente est de 110 132 \$. En plus de sa rémunération de base, l'Ordre met à la disposition de la présidente un appartement à Montréal, puisque sa résidence personnelle est à Québec, et assume sa cotisation à l'Association canadienne des technologues en radiation médicale.

Le directeur général est monsieur Alain Crompt et son entrée en fonction est le 4 novembre 1985. Sa rémunération est de 150 000\$/année plus 16,5% à titre de fonds de pension en plus des avantages sociaux des employés de l'Ordre.

La date de l'assemblée annuelle est prévue le 22 septembre 2018.

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu six réunions ordinaires pour huit jours de réunion.

| ADMINISTRATEURS | MANDATS ANTÉRIEURS | ENTRÉE EN FONCTION | ÉLU | NOMMÉ | RÉGIONS ADMINISTRATIVES | DOMAINES D'EXERCICE | RÉMUNÉRATION |
|-------------------------|------------------------|--------------------|-----|-------|--|---------------------|---------------|
| André, Thibaut | • | 02/06/16 | X | | Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie | RD | 646,02 \$ |
| Asselin, Jean-Denis | • | 02/06/16 | | X | | | 200,00 \$ |
| Bouchard, Nancy | • | 24/05/17 | X | | Tout le Québec | EPM | 100,00 \$ |
| Boué, Danielle | 1993-1999 2005-2017 | 24/05/17 | X | | Chaudière-Appalaches, Capitale nationale | RD | 110 132,00 \$ |
| Bordeleau, Jeannot | 2013-2017 | 24/05/17 | | X | | | 0 |
| Deshaies, Bernard | 2013-2017 | 24/05/17 | | X | | | 0 |
| Desrosiers, Danny | 2015-2017 | 24/05/17 | X | | Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie | RD | 600,00 \$ |
| Faucher, Valérie | 2010-2016 | 02/06/16 | X | | Saguenay, Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Nord du Québec | RD | 2 300,00 \$ |
| Forget, Catherine | 2010-2016 | 02/06/16 | X | | Tout le Québec | RO | 2 242,23 \$ |
| Gaudreau, Jean-François | • | 24/05/17 | X | | Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie | RD | 1 733,58 \$ |
| Gignac, Mélanie | • | 24/05/17 | X | | Tout le Québec | MN | 1 500,00 \$ |
| Guérin, Dominique | 2014-2016 | 02/06/16 | X | | Mauricie, Estrie, Centre du Québec | RD | 3 550,00 \$ |
| Hamelin, Line | 2014-2016 | 02/06/16 | X | | Outaouais, Abitibi-Témiscamingue | RD | 1 604,47 \$ |
| Hertrich, Sylvie | 2014-2016 | 02/06/16 | | X | | | 0 |
| Hudon, Steve | 2008-2016 | 02/06/16 | X | | Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | RD | 2 100,00 \$ |
| Lajoie, Maripier | • | 24/05/17 | X | | Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie | RD | 2 409,66 \$ |
| McNicoll, Cathy | • | 02/06/16 | X | | Tout le Québec | EPM | 0 |
| Nadeau, Maxime | • | 02/06/16 | X | | Tout le Québec | MN | 4 169,47 \$ |
| Olivier, Karina | 2008-2016 | 02/06/16 | X | | Chaudière-Appalaches, Capitale nationale | RD | 4 700,00 \$ |
| Ratelle, Mélanie | 2008-2014 2015-2017 | 24/05/17 | X | | Tout le Québec | RO | 3 500,00 \$ |

Employés de l'ordre et leur fonction

| NOM | PRÉNOM | TITRE |
|--|---------------|--|
| Direction générale | | |
| Cromp | Alain | Directeur général et secrétaire |
| Morel | Yves | Syndic |
| Turcotte | Josée | Adjointe administrative principale |
| Ricard | Suzanne | Responsable de la comptabilité |
| Lalonde Dionne | Judith | Conseillère aux communications (Départ le 08/09/17) |
| Bienvenu | Maryse | Directrice des communications (Depuis le 02/10/17) (Départ en congé de maternité le 09/03/18) |
| Tousignant | Marie-Johanne | Directrice des communications par intérim (Depuis le 05/03/18) |
| Amélioration de l'exercice | | |
| Morin | Julie | Directrice de l'amélioration de l'exercice |
| Roy | Francine | Coordonnatrice de l'inspection professionnelle |
| Côté | Sophie | Chargée de projet amélioration de l'exercice (Départ le 01/12/17) |
| Chevrier | Josée | Inspectrice |
| Lecours | Sophie | Inspectrice |
| Turmel | Cécile | Adjointe administrative au développement professionnel (jusqu'au 04/11/17) Chargée de projet à l'amélioration de l'exercice (Depuis le 04/12/17) |
| Charbonneau | Audrey | Adjointe administrative au développement professionnel (Depuis le 04/12/17) |
| Iniquez | Ivette | Adjointe administrative à l'inspection professionnelle |
| Anderson | Noëlla | Adjointe administrative de l'amélioration de l'exercice |
| Affaires professionnelles et juridiques | | |
| Lafrenière | Marie-Chantal | Directrice des affaires professionnelles et juridiques |
| Morin | Caroline | Adjointe administrative des affaires professionnelles et juridiques |
| Coté | Joannie | Réceptionniste et adjointe administrative (Départ le 26/09/17) |
| Audifax | Ingrid | Réceptionniste et adjointe administrative (Depuis le 30/11/17) |
| Admission | | |
| Brochu | Sonia | Directrice de l'admission |
| Adrien | Betty | Adjointe administrative à l'admission |
| Pomerleau | Sarah | Adjointe administrative aux examens |

Liste des principales résolutions adoptées par le conseil d'administration

- Abolir la décision du conseil d'administration de mars 2005 de faire traduire en anglais les normes de pratique.
- Retirer du site de l'Ordre la version anglaise des normes de pratique.
- Adopter le plan de communication.
- Réserver une somme de 200 000 \$ à même les surplus non affectés pour financer le plan de communication de 2017 à 2019.
- Modifier le poste de conseiller aux communications pour un poste de directeur des communications pour la durée du plan de communication.
- Adopter les états financiers au 31 mars 2017 réalisés par la firme d'auditeurs indépendants Mallette, Société de comptables professionnels agréés.
- Adopter le changement d'appellation et le mandat du comité de vérification pour le comité d'audit et de gestion des risques.
- Mettre en place la démarche de gestion intégrée des risques.
- Accepter la proposition d'Agrément Canada.
- Adopter les lignes directrices sur les appareils multimodalités (imagerie hybride) corrigées.
- Adopter les normes de pratique générales telles que modifiées.
- Adresser une motion de félicitations à mesdames Francine Roy, t.i.m., coordonnatrice à l'inspection professionnelle et Joanne Béland, t.i.m., pour le travail réalisé dans le cadre de la norme sur la préparation des produits stériles.
- Approuver le projet de la démarche de reconnaissance *Engagement qualité* pour les ordres professionnels, proposé par le Conseil québécois d'agrément (CQA).
- Nommer le directeur général pour siéger au conseil d'administration de l'Alliance nationale.
- Adopter la grille des comités de l'Ordre pour 2017-2018.
- Adopter la composition du comité de gouvernance, en ajoutant la participation d'un autre membre du conseil d'administration.
- Adopter la composition du comité des ressources humaines, en transférant la responsabilité du comité au membre du CA technologue.
- Modifier les critères et la pondération pour l'évaluation du prix Jean-Paul-Rocheleau.
- Modifier les points attribués aux critères d'évaluation du prix Rayonnement.
- Adopter la grille des tarifs 2018-2019 corrigée.
- Adopter les prévisions budgétaires 2018-2019 incluant une hausse de cotisation de 5 \$.
- Adopter le rapport annuel 2016-2017.

- Adresser une motion de félicitations à madame Danielle Boué, pour souligner son 5^e mandat à la présidence de l'Ordre.
- Retenir les services d'une firme spécialisée pour accompagner l'Ordre dans la démarche de recrutement d'un nouveau directeur général pour le mois de juin 2019.
- Inclure le domaine de l'échographie médicale dans le processus d'examen de l'Ordre et en assurer chacune des étapes afin de l'utiliser comme conditions supplémentaires à la délivrance du permis d'exercice de technologue en échographie médicale.
- Entériner la recommandation du comité du congrès pour des frais d'inscription de 380 \$.
- Adopter la recommandation du comité d'inspection professionnelle concernant le guide de prélèvement de sang par ponction veineuse aux fins d'analyse.
- Adopter la mise à jour des normes de pratique *Médicaments et substances*.
- Adopter le plan de communication et le plan d'application pour les normes de pratique *Médicaments et substances*.
- Adopter la mise à jour des lignes directrices en ce qui a trait au lavement baryté double contraste.
- Adopter les lignes directrices pour l'insertion d'un cathéter veineux central par approche périphérique en pratique autonome.
- Adopter la mise à jour des lignes directrices en échographie médicale diagnostique en pratique autonome.
- Adopter la mise à jour du fascicule *Normes de pratiques générales*.
- Autoriser le dépassement de coûts des prévisions budgétaires du projet d'audit en mammographie.
- Adopter l'appel d'offres de services pour l'audit des états financiers de l'Ordre.
- Nommer Danielle Boué, t.i.m., Mélanie Gignac, t.i.m. et Bernard Deshaies, à titre de membres du comité de déontologie.
- Nommer Annie Glazer, t.e.p.m. et Sara Trottier, t.e.p.m., membres du comité des attestations TEPM.
- Tenir le congrès 2019 au mois de novembre au Manoir Saint-Sauveur.
- Laisser vacant le poste d'administrateur de Danny Desrosiers, t.i.m.
- Imposer un perfectionnement de 70 heures à toutes les technologues en mammographie du Québec.
- Embaucher un chargé de projet pour la gestion du projet de formation en mammographie.
- Recruter, former et embaucher des formatrices pour offrir les perfectionnements en mammographie.
- Arrêter temporairement l'émission des attestations en mammographie par l'Ordre, et ce, jusqu'à ce que la mise en place d'une formation initiale adéquate soit disponible.
- Adresser une motion de félicitations à l'équipe de l'amélioration de l'exercice pour le travail réalisé dans le cadre de l'audit en mammographie.
- Souligner officiellement les 5 ans de service de Cécile Turmel.
- Adopter le programme d'inspection professionnelle générale 2018-2019 et le programme d'inspection en échographie médicale diagnostique 2018-2019.
- Accepter la nomination de France Pellegrini, t.e.p.m., à titre d'inspectrice en électrophysiologie médicale pour le secteur de la polysomnographie.
- Accepter que le conseil d'administration soit composé de 12 membres, à terme, en 2021.
- Abolir le comité exécutif dès le mois de mai 2018.
- Imposer aux membres l'obligation de fournir à l'Ordre, dès le 1^{er} janvier 2018, une adresse courriel valide.
- Créer un comité de l'admission en remplacement du comité des équivalences de diplôme et de formation.
- Confier au comité de l'admission le mandat de gérer les demandes dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession.
- Faire passer, à compter du changement de notre règlement sur les élections, le mandat des administrateurs de 2 ans à 3 ans.

- Accepter que le nombre de mandats des administrateurs soit illimité.
- Accepter que le nombre maximal de mandats au poste de président soit de 3 mandats de 3 ans.
- Tenir l'assemblée générale annuelle au mois de septembre 2018 en dehors du congrès annuel.
- Fixer à 15 heures le nombre d'heures de formation en éthique et déontologie pour les nouveaux membres de l'Ordre.
- Fusionner le fonds LBDC au fonds d'administration générale de l'Ordre.
- Renouveler le contrat d'Yves Morel, t.i.m., à titre de syndic pour une période de 2 ans à compter de janvier 2018.
- Nommer Mohamed Khélifi, t.i.m., à titre de membre du comité Magazine pour le domaine du radiodiagnostic pour 2017-2018.
- Retenir les services de la firme comptable Mazars pour effectuer l'audit des états financiers de l'Ordre pour une période de 5 ans à compter de l'exercice financier se terminant au 31 mars 2019.
- Autoriser le directeur général à signer le projet d'entente avec le MIDI.
- Adopter la conclusion de l'évaluation de la direction générale 2017-2018.
- Verser 100 % du bonus de rendement prévu au contrat de travail du directeur général.
- Adopter les objectifs annuels 2018-2019 du directeur général.
- Permettre que lors de la Journée de formation annuelle, les participants identifient une conférence coup de cœur pour chaque domaine de pratique.
- Permettre que les journées de formation annuelles aient lieu à la fin du mois de mai de chaque année en remplacement du congrès.
- Accepter la nomination de Sylvie Bisson, t.i.m. à titre d'inspectrice en imagerie médicale pour le secteur de l'ostéodensitométrie.
- Ajouter le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, l'Hôpital Général Juif, au programme d'inspection professionnelle générale 2018-2019.

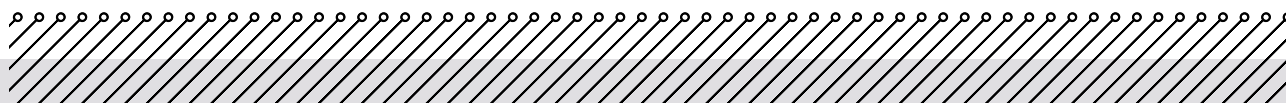
- Ajouter le CISSS des Laurentides, Hôpital Laurentien, au programme de visite d'inspection en échographie pratique autonome.
- Adopter les modifications apportées aux normes de pratique pour les fascicules *Médicaments et substances* et *Électrophysiologie médicale – Volet général*.
- Adopter la mise à jour des normes de pratique *Gestion des dossiers informatisés*.
- Adopter le référentiel de compétences des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale.
- Adopter le profil d'entrée à la profession pour le domaine de l'électrophysiologie médicale.
- Adopter le profil d'entrée à la profession pour le domaine de l'échographie.
- Retenir les services d'Évelyne Brochu, consultante en mesure et évaluation pour la rédaction du mémoire à présenter à l'Office des professions du Québec pour les examens en échographie et en électrophysiologie médicale.
- Tenir les examens de l'Ordre le 10 juin 2019.
- Adopter la version française et la version anglaise du Règlement modifiant le *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre*.
- Afficher les décisions du Conseil de discipline sur le site Web de l'Ordre.
- Tenir l'assemblée générale de l'Ordre le samedi 22 septembre 2018.
- Nommer Marie-Émilie Chainé, t.i.m., membre du sous-comité de rédaction du comité des examens en radiodiagnostic.
- Nommer Jean-François Gaudreau, t.i.m., Maxime Nadeau, t.i.m., Mélanie Ratelle, t.r.o. et Nancy Bouchard, t.e.p.m., membres du comité du prix Rayonnement.

Rapport des activités du comité exécutif

Membres du comité

| | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| Boué, Danielle, t.i.m. (RD) | Présidente |
| Ratelle, Mélanie, t.r.o. | 1 ^{re} vice-présidente |
| Nadeau, Maxime, t.i.m. (MN) | 2 ^e vice-président |
| Dominique Guérin, t.i.m. (RD) | Trésorière |
| Bordeleau, Jeannot | Administrateur nommé |

Le comité exécutif a tenu cinq réunions régulières et une réunion spéciale.



Liste des principales résolutions adoptées par le comité exécutif

- Renouveler le programme d'assurance du régime collectif d'Humania pour 2017-2018.
- Renouveler le permis restrictif temporaire du membre dont le numéro de permis est 12438 une seconde fois pour une période d'une année.
- Renouveler le permis restrictif temporaire du membre dont le numéro de permis est 20441 une première fois pour une période d'une année.
- Renouveler le permis restrictif temporaire du membre dont le numéro de permis est 20514 pour une première fois pour une période d'une année.
- Renouveler le permis restrictif temporaire du membre dont le numéro de permis est 20517 une première fois pour une année.
- Adopter la liste des congrès 2017-2018.
- Autoriser Danielle Boué, t.i.m., Alain Crompt, t.i.m., Mélanie Ratelle, t.r.o., Maxime Nadeau, t.i.m. et Dominique Guérin, t.i.m., à signer les chèques et les effets bancaires.
- Imposer un stage de perfectionnement de 700 heures à un membre.
- Nommer Sonia Brochu, t.i.m., M. Éd. pour représenter l'Ordre au sein du conseil d'administration de Equal Canada TM Allied Health Education.
- Accepter la recommandation de la directrice de l'admission d'annuler les examens de deux candidats.
- Autoriser l'étudiant dont la matricule est 21 545 à poursuivre ses études en électrophysiologie médicale.

Rapport des activités du comité de la formation

Membres du comité

| | |
|-------------------------------------|---|
| April, Dany | Membre nommé – Fédération des cégeps |
| St-Pierre, Jean-Pierre | Membre nommé – Fédération des cégeps |
| Gariépy, Bruno | Membre représentant du MEESR |
| Labbé, Jean, t.i.m. (RD) | Responsable du comité de la formation, représentant le domaine de radiodiagnostic |
| Déraspe, Sonya, t.r.o. | Invitée représentant le domaine de radio-oncologie |
| Chabot, Martine, t.i.m. (MN) | Membre représentant le domaine de la médecine nucléaire |
| Paquin, Rose-Marie, t.e.p.m. | Invitée représentant le domaine de l'électrophysiologie médicale |

Autres invités

| | |
|-------------------------|--|
| Brunelle, Louise | Responsable de programmes, secteur santé – Direction des programmes de formation collégiale, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). |
| Morin, Isabelle | Directrice adjointe des programmes, Collège Ahuntsic |
| Morin, France | Coordonnatrice du programme en électrophysiologie médicale, Collège Ellis |
| Deschamps, Denis | Directeur des études, Cégep Lévis-Lauzon |
| Paterson, Guy | Directeur adjoint des études, Cégep Lévis-Lauzon |

Nombre de réunions

Le comité de la formation a tenu une réunion.

Liste des sujets abordés pendant la rencontre

1. Mise au point sur les travaux en cours au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) : actualisation des programmes de formation (programme de radiodiagnostic et programme de radio-oncologie) et du nouveau programme en échographie.
2. Électrophysiologie médicale:
 - a) Révision du programme de formation
 - b) Admission à la profession
3. Examen d'admission à la profession:
 - a) Échographie
 - b) Statistiques de l'examen de juin 2017
4. Agrément Canada (accréditation des programmes de formation)

Rapport des activités du comité des équivalences de diplôme et de formation

Membres du comité

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| Tremblay, Josée, t.i.m. (RD) | Responsable |
| Charland, Bibiane, t.i.m. (MN) | Membre |
| Bouvette, Pascal, t.r.o. | Membre |
| Hoskin, Mary Ann, t.i.m. (RD) | Membre |
| Benoit, Sylvie, t.i.m. (MN) | Membre |
| Joly, Lise, t.r.o. | Membre |
| Glazer, Annie, t.e.p.m. | Membre |
| Blais, Carine, t.e.p.m. | Membre |
| Malo, Stéphanie, t.e.p.m. | Membre substitut |

Nombre de réunions

Le comité a tenu quatre réunions.



Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

| | NOMBRE DE DEMANDES | | | |
|----------------|--------------------|-----------|----------|---|
| | REÇUES | ACCEPTÉES | REFUSÉES | REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
| au Canada | 4 | 4 | 0 | 0 |
| hors du Canada | 9 | 9 | 0 | 0 |

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

13

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

| | NOMBRE DE DEMANDES | | | |
|----------------|--------------------|-----------|----------|---|
| | REÇUES | ACCEPTÉES | REFUSÉES | REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
| au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 |
| hors du Canada | 23 | 20 | 1 | 2 |

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

| | NOMBRE DE DEMANDES | |
|------------------------|--------------------|----------------|
| | AU CANADA | HORS DU CANADA |
| Cours | 0 | 0 |
| Stage | 0 | 0 |
| Examen | 0 | 0 |
| Cours et stage | 0 | 0 |
| Stage et examen | 0 | 0 |
| Cours et examen | 0 | 0 |
| Cours, stage et examen | 0 | 17 |

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

23

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme ou de formation

En attente de la réponse du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en lien avec le programme *Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels*

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Permis délivrés selon la catégorie

| CATÉGORIE DE PERMIS | NOMBRE |
|--|--------|
| Permis régulier | 300 |
| Permis temporaire (OQLF, incluant 2 OQLF spécial Écho) | 6 |
| Permis spécial (IRM, Écho) | 15 |
| Permis temporaire restrictif (ARM) | 13 |
| Permis restrictif TEPM (TEPM) | 42 |

Demandes de délivrance

| | NOMBRE DE DEMANDES | | | |
|---|--------------------|-----------|----------|--|
| | REÇUES | ACCEPTÉES | REFUSÉES | REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
| de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française | 6 | 6 | 0 | 0 |
| de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i> | 0 | 0 | 0 | 0 |
| de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> | 13 | 13 | 0 | 0 |
| de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu | 0 | 0 | 0 | 0 |
| de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu | 15 | 15 | 0 | 0 |

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités – NOTE

| LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME | NOMBRE DE DEMANDES | | | |
|---|--------------------|-----------|----------|--|
| | REÇUES | ACCEPTÉES | REFUSÉES | REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
| au Québec | 316 | 316 | 0 | 0 |
| en Ontario | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans les provinces de l'Atlantique | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans les provinces de l'Ouest et les Territoires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| aux États-Unis | 0 | 0 | 0 | 0 |

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

| LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT | NOMBRE DE DEMANDES | | | |
|--|--------------------|-----------|----------|--|
| | REÇUES | ACCEPTÉES | REFUSÉES | REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
| Canada | | | | |
| au Québec | 0 | 0 | 0 | 0 |
| en Ontario | 4 | 4 | 0 | 0 |
| dans les provinces de l'Atlantique | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans les provinces de l'Ouest et les Territoires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total hors du Québec, mais au Canada | 4 | 4 | 0 | 0 |
| Union européenne | | | | |
| en France | 8 | 8 | 0 | 0 |
| dans le reste de l'Union européenne | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ailleurs | | | | |
| aux États-Unis | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans le reste du monde | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total hors Canada | 8 | 8 | 0 | 0 |



Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

| LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE | NOMBRE DE DEMANDES | | | |
|---|--------------------|-----------|----------|--|
| | REÇUES | ACCEPTÉES | REFUSÉES | REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
| Canada | | | | |
| au Québec | 0 | 0 | 0 | 0 |
| en Ontario | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans les provinces de l'Atlantique | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans les provinces de l'Ouest et les Territoires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total hors du Québec, mais au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Union européenne | | | | |
| en France | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans le reste de l'Union européenne | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ailleurs | | | | |
| aux États-Unis | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans le reste du monde | 3 | 3 | 0 | 0 |
| Total hors Canada | 3 | 3 | 0 | 0 |

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

| LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION | NOMBRE DE DEMANDES | | | |
|---|--------------------|-----------|----------|--|
| | REÇUES | ACCEPTÉES | REFUSÉES | REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
| Canada (règlement pris en vertu de 94 q) | | | | |
| en Ontario | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans les provinces de l'Atlantique | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans les provinces de l'Ouest et les Territoires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total hors du Québec, mais au Canada | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Union européenne | | | | |
| en France (règlement pris en vertu de 93 c2) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans le reste de l'Union européenne | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ailleurs | | | | |
| aux États-Unis | 0 | 0 | 0 | 0 |
| dans le reste du monde | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total hors Canada | 0 | 0 | 0 | 0 |

Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

L'ensemble des 6 494 membres ont adhéré à l'assurance responsabilité professionnelle collective offerte par l'Ordre. La somme prévue de la garantie par sinistre de 1 000 000 \$ et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres est offerte aux membres exerçant en société en nom collectif à responsabilité limitée ou par action.

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

| MOYEN DE GARANTIE | NOMBRE DE MEMBRES | MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE | |
|--|-------------------|------------------------------|-------------------------------|
| | | PAR SINISTRE | POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES |
| Contrat d'assurance collective facultative | 6 494 | 1 000 000 \$ | 2 000 000 \$ |

La directrice des affaires professionnelles et juridiques,

Me Marie-Chantal Lafrenière

Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle

Membres du comité

| | | | |
|-----------------------------------|-------------|---------------------------------|--------|
| Boisselle, Brigitte, t.r.o. | Responsable | Dumont, Julie, t.e.p.m. | Membre |
| Drouin, Marie-Claude, t.i.m. (RD) | Secrétaire | Dupuis Mélanie, t.e.p.m. | Membre |
| Aubé, Julie, t.i.m. (RD) | Membre | Marceau, Fabienne, t.i.m. (RD) | Membre |
| Beaudry, Mélanie, t.i.m. (MN) | Membre | Morency, Alexandra, t.i.m. (RD) | Membre |
| Beaulieu, Dominic, t.i.m. (RD) | Membre | Morin, Chantal, t.i.m. (MN) | Membre |
| Bélanger, Marie-Claude, t.r.o. | Membre | Onedamdy, Tanja, t.i.m. (RD) | Membre |
| Bérubé, Chantal, t.e.p.m. | Membre | Robert, Josée, t.i.m. (MN) | Membre |
| Bouvier, Audrey, t.i.m. (RD) | Membre | Vachon, Pier-Ann, t.r.o. | Membre |

Nombre de réunions

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 11 réunions.

- 7 au siège social de l'Ordre
- 4 conférences téléphoniques

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Depuis le 1^{er} avril 2017, 15 établissements ont été inspectés.

Voici le détail de ces inspections.

Programme d'inspection générale 2016-2017 (fin du programme)

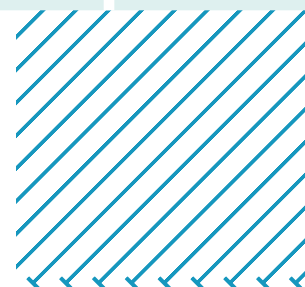
- 5 en radiodiagnostic

Programme d'inspection générale 2017-2018

- 6 en radiodiagnostic
- 3 en médecine nucléaire
- 1 en radio-oncologie

PROGRAMME D'INSPECTION EN ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE DIAGNOSTIQUE (PRATIQUE AUTONOME) 2017-2018

- 12 établissements



Synthèse des recommandations du CIP

Section engagement professionnel

FORMATION, ORIENTATION ET ACTUALISATION

« Le comité recommande de prendre connaissance des mises à jour des normes de pratique plus spécifiquement du fascicule *Médicaments et substances*. Les normes de pratique sont disponibles sur le site Web de l'Ordre seulement. »

AUTRES PRINCIPES LIÉS À L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Radio-oncologie (dosimétrie)
« Les technologues doivent effectuer les activités liées à leur champ d'exercice, et ce, pour tout type de planification et de traitement.

Le comité encourage les technologues à faire preuve de leadership étant donné leur expertise clinique spécifique nécessaire au développement technique et technologique. Leur implication est considérée comme essentielle lors de l'élaboration des procédures et des protocoles. »

Section préparation et administration de substances et médicaments

POLITIQUE ÉTABLIE DANS LE SERVICE

Électrophysiologie médicale (échographie cardiaque)

« Le comité vous rappelle que seuls les technologues en électrophysiologie médicale détenant les attestations de formation requises peuvent administrer des substances de contraste et introduire un instrument dans une veine périphérique. »

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE

« Une procédure doit être établie afin de vérifier si le patient est apte à recevoir le médicament lié à l'examen (ex. : Buscopan, Xylocaïne, cortisone). À cet effet, le comité suggère d'améliorer le questionnaire préalable existant afin de déceler toute contre-indication possible. »

Section amélioration et contrôle de la qualité

CONTRÔLE DES APPAREILS DE VISIONNEMENT

Écrans (consoles de visualisation, diagnostic et contrôle de la qualité)

« Le contrôle de la résolution du contraste et de la densité des écrans doit être effectué régulièrement à l'aide de la mire TG 18-QC. »

Surveillance de l'exercice

| DOMAINES | ÉTABLISSEMENTS INSPECTÉS | MEMBRES INSPECTÉS |
|--|--------------------------|-------------------|
| Imagerie médicale – radiodiagnostic | 11 | 90 |
| Imagerie médicale – médecine nucléaire | 3 | 35 |
| Radio-oncologie | 1 | 43 |
| Pratique autonome en échographie | 12 | 49 |
| Total | 27 | 217 |

| SURVEILLANCE DE L'EXERCICE – ANALYSE DES PORTFOLIOS | NOMBRE DE MEMBRES |
|---|-------------------|
| En lien avec le règlement sur la formation continue | 65 |
| Maintien des attestations en pratique autonome | 466 |

Nombre de dossiers d'inspections (établissements) traités au cours de l'année

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Dossiers fermés/attestation d'inspection | |
| Imagerie médicale – radiodiagnostic | 40 |
| Imagerie médicale – médecine nucléaire | 7 |
| Radio-oncologie | 2 |
| Dossiers ouverts | |
| Imagerie médicale – radiodiagnostic | 8 |
| Imagerie médicale – médecine nucléaire | 4 |
| Radio-oncologie | 1 |

Nombre de rapports de vérification dressés à la suite d'une inspection et à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire au cours de l'année

| ADOPTION DE RAPPORTS | NOMBRE |
|---|--------|
| Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu | 61 |

Enquête et rapports d'enquête dressés par le CIP

| | NOMBRE |
|--|--------|
| Membres ayant fait l'objet d'une enquête | Ø |
| Rapports d'enquête dressés | Ø |

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement

| | NOMBRE |
|--|--------|
| un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | Ø |
| un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | Ø |
| un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | Ø |
| un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | Ø |
| un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | Ø |
| un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | Ø |
| un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | Ø |
| un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | Ø |
| un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles | Ø |

| NOMBRE DE MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INFORMATION AU SYNDIC | NOMBRE |
|--|--------|
| En application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i> | Ø |

| DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU CIP | NOMBRE |
|---|--------|
| Approuvées en totalité | Ø |
| Rejetées, en totalité ou en partie | Ø |

Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'Ordre et la formation continue obligatoire

Pour chaque activité de formation tenue, le nombre d'heures et le nombre de membres qui l'ont suivie en spécifiant, s'il y a lieu, si elle était obligatoire.

| FORMATIONS | NOMBRE D'HEURES | INSCRIPTIONS MEMBRES | INSCRIPTIONS NON-MEMBRES |
|---|-----------------|----------------------|--------------------------|
| FORMATIONS OBLIGATOIRES | | 254 | 2 |
| Formations théoriques | | | |
| Doppler carotidien ou transcrânien | 30 h | 7 | 0 |
| Introduction d'un ballonnet œsophagien en PSG | 3 h | 0 | 0 |
| Vérification d'un cardiostimulateur ou d'un cardiodéfibrillateur | 35 h | 25 | 0 |
| Programmation d'un cardiostimulateur ou d'un cardiodéfibrillateur | 15 h | 25 | 0 |
| Ajustement des masques pour le BPAP ou le CPAP en PSG | 70 h | 4 | 0 |
| Lavement baryté double contraste (LBDC) – pratique autonome | 15 h | 1 | 0 |
| Échographie cardiaque (12 modules/4 cours) | 40 h – 45 h | 130 | 1 |
| Techniques d'injection, signes vitaux et aseptie | 17 h | 20 | 0 |
| Insertion d'un cathéter veineux central par approche périphérique (CVCAP) – pratique autonome | 65 h | 12 | 1 |
| Formations pratiques | | | |
| Doppler carotidien ou transcrânien | 50 h | 1 | 0 |
| Vérification ET Programmation cardiostimulateurs ou cardiodéfibrillateurs | 30 h | 15 | 0 |
| Ajustement des masques pour le BPAP ou le CPAP en PSG | 70 h | 2 | 0 |
| Lavement baryté double contraste (LBDC) – pratique autonome | 35 h | 1 | 0 |
| Échographie cardiaque ou vasculaire | 175 h | 9 | 0 |
| Administration de substances de contraste | 2 h | 2 | 0 |

| FORMATIONS | NOMBRE D'HEURES | INSCRIPTIONS MEMBRES | INSCRIPTIONS NON-MEMBRES |
|--|-----------------|----------------------|--------------------------|
| FORMATIONS FACULTATIVES | | 5 524 | 80 |
| COURS EN LIGNE | | 5 406 | 80 |
| Conférences (158 conférences) | 30 min – 2 h 30 | 3 740 | 28 |
| Mammographie (4 cours) | 6 h -15 h | 464 | 9 |
| Résonance magnétique (4 cours) | 5 h – 60 h | 113 | 9 |
| Tomodensitométrie (4 cours) | 30 min – 10 h | 198 | 5 |
| Lavage baryté double contraste (2 quiz) | 5 h | 81 | 1 |
| Échographie (3 cours) | 5 h – 20 h | 180 | 4 |
| L'imagerie numérique en radiodiagnostic CR/DR | 10 h | 14 | 11 |
| Quiz magazine <i>ÉchoX</i> (3 quiz) | 30 min – 1 h | 349 | 6 |
| Principes physiques et appareillage de base en ultrasonographie | 20 h | 46 | 4 |
| Initiation à l'échographie obstétricale | 30 h | 36 | 0 |
| Échographie abdominale, pelvienne et de surface | 45 h | 55 | 3 |
| Dosimétrie (3 cours) | 25 h – 30 h | 36 | 0 |
| La sédation-analgésie | 6 h | 27 | 0 |
| L'utilisation sécuritaire des substances de contraste iodées par les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie | 2 h | 16 | 0 |
| Les principales incidences radiographiques du système osseux (techniques et critères de réussite) | 45 h | 35 | 0 |
| Ostéodensitométrie | 45 h | 16 | 0 |
| COURS EN SALLE | | 118 | 0 |
| Atelier Technique et difficultés en mammographie | 7 h | 30 | 0 |
| Atelier Contrôle de qualité en mammographie numérique | 7 h | 58 | 0 |
| Perfectionnement en mammographie | 14 h | 20 | 0 |
| Perfectionnement en échographie | 42 h | 0 | 0 |
| Stages pratiques en échographie | 35 h – 140 h | 8 | 0 |
| Techniques d'injection, signes vitaux et asepsie | 7 h | 2 | 0 |
| Sous-total | | 5 778 | 82 |
| GRAND TOTAL | | 5 860 | |



Rapport Annuel 2017-2018

PAGE 32

| m | Field X [cm] | X1 [cm] | X2 [cm] | Field Y [cm] |
|----|--------------|---------|---------|--------------|
| ne | 9.8 | +5.0 | +4.8 | |
| ne | 9.0 | +4.5 | +4.5 | |
| ne | 10.1 | +5.3 | +4.8 | |
| ne | 9.6 | +4.8 | +4.8 | |
| ne | 9.5 | +4.5 | +5.0 | |
| ne | 9.3 | +4.5 | +4.8 | |
| ne | 9.8 | +4.8 | +5.0 | |

| FORMATIONS | INSCRIPTIONS MEMBRES | INSCRIPTIONS NON-MEMBRES |
|--|----------------------|--------------------------|
| Journée de formation annuelle 2017 | 295 | 0 |
| Inscriptions accès sur place | 104 | 0 |
| Inscriptions accès en webdiffusion | 191 | 0 |
| CONGRÈS 2017 – Surfez la vague du changement | 499 | 10 |
| Nombre d'inscriptions global (2 jours, vendredi ou samedi) | 387 | 8 |
| Séminaire en gestion* | 45 | 1 |
| Séminaire en éducation* | 33 | 0 |
| Séminaire PACS* | 34 | 1 |

*non comptabilisé dans le nombre d'inscriptions global

Rapport des activités du syndic

Syndic et syndics adjoints

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Morel, Yves, t.i.m. (RD) | Syndic |
| Moore, Estelle, t.i.m. (RD) | Syndic adjoint |
| Toupin, Marielle, t.i.m.(E) (RD) | Syndic adjoint |
| Audet, Philip, t.i.m. (MN) | Syndic adjoint |
| Larin, Daniel, t.i.m. (MN) | Syndic adjoint |
| Audet, Karine, t.r.o. | Syndic adjoint |
| Fernet, Lys, t.r.o. | Syndic adjoint |
| Desrochers, Diane, t.e.p.m. | Syndic adjoint |
| Parent, Jasmin, t.e.p.m. | Syndic adjoint |

Le nombre de dossiers ouverts au 1^{er} avril 2017

À la fin de l'exercice 2016-2017, 10 dossiers étaient toujours ouverts et en enquête sous différents statuts.

Le nombre de dossiers ouverts et le nombre de membres visés

Au cours de l'exercice 2017-2018, 14 nouveaux dossiers impliquant 14 membres ont été ouverts par le syndic.

Le nombre de décisions de porter plainte

Deux de ces 24 dossiers ont justifié le dépôt d'une plainte à la suite des enquêtes menées par le syndic.

Le nombre de décisions de ne pas porter plainte

La décision fut prise de ne pas porter plainte dans huit dossiers.

Le nombre de dossiers réglés par conciliation

Aucun dossier n'a été réglé par voie de conciliation.

Le nombre de dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2018

Quatorze dossiers demeuraient ouverts au 31 mars 2018.



Autres informations pertinentes

Quatre dossiers ont été fermés après que le syndic eut adressé un avertissement et/ou une mise en garde aux membres visés.

Le syndic a eu recours aux services d'un syndic adjoint en huit occasions pour fins d'enquête et d'entrevues au cours de la période.

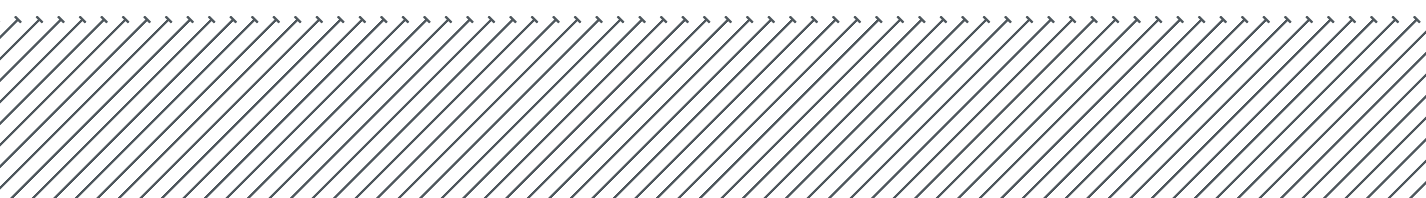
Au cours de l'exercice 2017-2018, le bureau du syndic a aussi répondu à 44 demandes officielles d'information en provenance du public et/ou des membres.

Neuf de ces demandes se sont traduites en ouvertures d'enquêtes déontologiques, alors que sept d'entre elles ont donné lieu à des enquêtes en exercice illégal de la profession.

Conciliation et arbitrage de comptes

- Nombre de demandes de conciliation reçues : 0
- Nombre de demandes de conciliation rejetées pour non-respect du délai : 0
- Nombre de demandes de conciliation ayant conduit à une entente : 0
- Nombre d'audiences du Conseil d'arbitrage : 0
- Nombre de demandes d'arbitrage reçues : 0
- Nombre de sentences arbitrales rendues en spécifiant celles pour lesquelles le compte en litige a été diminué et celles pour lesquelles il a été maintenu : 0

Rapport des activités du comité de révision des plaintes



Membres du comité

| | |
|---|---|
| Thibault, Nathalie, t.i.m. (RD) | Responsable |
| Gagnon, Marie-Josée, t.i.m. (RD) | Membre |
| Plourde, Christine, t.r.o. | Membre |
| Dufour Linda, t.i.m. (MN) | Membre |
| Proulx, Raymond | Membre sélectionné parmi une liste soumise par l'Office des professions du Québec |
| Deshaies, Bernard | Membre, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec |
| Bouchard, Diane, t.e.p.m. | Membre |
| Bolduc, Louise, t.i.m. (MN) | Membre |

Ce comité donne, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Aucune demande d'avis n'a été reçue.

Rapport des activités du conseil de discipline

Membres du conseil de discipline

| | | | |
|---|------------|---------------------------------|--------|
| Lafrenière, Marie-Chantal, M ^e | Secrétaire | Joly, Louise, t.i.m. (RD) | Membre |
| Felx, Nicole, t.i.m. (RD) | Membre | Bergeron, Jean, t.i.m. (RD) | Membre |
| Hamel, Line, t.i.m. (RD) | Membre | Boulanger, Monique, t.i.m. (MN) | Membre |
| Lowe-Mullen, Kathleen, t.i.m. (RD) | Membre | Fréchette, Marlène, t.i.m. (MN) | Membre |
| Brisebois, Lyne, t.i.m. (RD) | Membre | Paquet, Julie, t.r.o. | Membre |
| Gagnon, Gilbert, t.i.m. (RD) | Membre | Miceli, Giovanna, t.r.o. | Membre |
| Boulanger, Josée, t.i.m. (RD) | Membre | Dery, Manon, t.e.p.m. | Membre |
| Labbé, Jean, t.i.m. (RD) | Membre | Moreau, Nancy, t.e.p.m. | Membre |

Le Conseil de discipline s'est réuni trois fois pour entendre deux dossiers. Il a rendu trois décisions : une décision sur culpabilité et sanction, une décision sur culpabilité et une décision sur sanction, toutes portées par le syndic. Dans les deux dossiers, la personne intimée a été déclarée coupable et s'est vu imposer une sanction. Deux décisions sur trois respectaient le délai de 90 jours prévu au *Code des professions*. Aucune n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions.

Outrepasser les limites de la profession et non-acquittement des devoirs professionnels

Le Conseil de discipline a été saisi d'une plainte déposée par le syndic contre une technologue en

imagerie médicale dans le district de Montréal; le premier chef : ne pas avoir tenu compte des limites de son permis de technologue en imagerie médicale, lorsqu'elle n'a pas respecté l'ordonnance, dans le dossier d'une patiente, notamment en effectuant deux radiographies inutiles de l'abdomen, alors que l'ordonnance visait un examen du bassin, exposant ainsi la patiente à des irradiations inutiles. Le deuxième chef : acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession et/ou ne pas s'être acquittée de ses devoirs professionnels avec intégrité en effaçant et/ou en détruisant des radiographies dans le système d'archivage local PACS et plus particulièrement dans le dossier de la patiente, faussant ainsi l'original du dossier patient.

Les auditions sur culpabilité et sanction ont débuté dans l'année financière 2016-2017 soient les 26 et 27 janvier 2017. Dès le début

de l'audition, l'intimée enregistre un plaidoyer de culpabilité sur les deux chefs. Toutefois, à la fin de la deuxième journée d'audience, le président du Conseil de discipline a refusé le plaidoyer de culpabilité de l'intimée sur le chef n° 2. Le Conseil de discipline a entendu le 23 mai 2017, la preuve sur le chef n° 2 et le 31 août, il a déclaré l'intimée coupable. Le 5 décembre 2017, le Conseil de discipline a entendu les représentations des parties sur sanction. Le 19 février 2018, le Conseil de discipline rendait sa décision sur sanction et imposait une amende de 3500\$ sur le chef n° 1 de la plainte et une période de radiation temporaire d'un mois sur le chef n° 2 de la plainte ainsi que le paiement des débours et des frais de publication de l'avis de radiation.

La décision du Conseil n'a pas été portée en appel.

Ne pas avoir pas fait preuve de disponibilité et d'une diligence raisonnables

Le Conseil de discipline a été saisi d'une plainte, d'un chef d'accusation, déposée par le syndicat contre un ancien technologue en imagerie médicale dans le district de Montréal pour avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession et/ou ne pas avoir fait preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables dans l'exercice de sa profession, lorsqu'il a causé, à répétition, plusieurs retards et/ou délais inutiles dans la prestation de ses services professionnels auprès de ses patients.

L'audition sur culpabilité et sanction a eu lieu le 22 août 2017. L'avocat de l'intimé, en l'absence de celui-ci, a remis le plaidoyer de culpabilité de son client. Le Conseil de discipline, le 6 septembre 2017, a imposé à l'intimé une amende de 2 500 \$ et une condamnation au paiement des débours.

La décision du Conseil n'a pas été portée en appel.

Manquer de diligence raisonnable, de vigilance, d'attention et/ou de jugement professionnel

Le 8 février 2018, une plainte, d'un chef d'accusation, a été déposée par le syndicat à l'encontre d'un technologue en imagerie médicale dans le district de Montréal pour avoir fait preuve d'un manque de

diligence raisonnable, de vigilance, d'attention et/ou de jugement professionnel dans l'exercice de sa profession, et plus précisément dans le cadre d'un examen d'angiographe des vaisseaux pulmonaires effectué dans le dossier de sa patiente.

Les auditions sur culpabilité et sanction sont fixées les 4 et 5 juin 2018.

Acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession/atteinte à la confidentialité/annotations et commentaires à portée diagnostique/non-respect des ordonnances ou des protocoles d'examen/manque de suivi diligent

Le 20 février 2018, une plainte, de 12 chefs d'accusation, a été déposée par le syndicat à l'encontre d'un technologue en imagerie médicale dans le district de Québec. Le premier chef : avoir commis un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession en consultant, à près de 42 reprises, sans autorisation ni justification professionnelle valables, des dossiers médicaux d'usagers, le tout en violation du droit des usagers à la confidentialité de leur dossier et de leurs renseignements personnels. Les cinq chefs suivants : n'avoir pas tenu compte des limites de sa profession et/ou des directives de son employeur, lorsqu'il a inscrit un commentaire à portée diagnostique sur une image qu'il a prise, et plus précisément

« liq. libre » (indication de liquide libre), dans le dossier de cinq usagers. Les quatre chefs suivants : a fait preuve de négligence (1) lorsqu'il a effectué un examen de l'abdomen sans respecter l'ordonnance médicale émise et/ou le protocole d'examen en vigueur, notamment en omettant d'y inclure la vue en latéral; (2) lorsqu'il a effectué un examen des poumons sans respecter l'ordonnance médicale émise, notamment en omettant d'effectuer ledit examen en décubitus latéral gauche et droit; (3) lorsqu'il a effectué un examen de l'épaule gauche sans respecter l'ordonnance médicale émise et/ou le protocole d'examen en vigueur, notamment en traitant la requête d'examen comme un trauma de l'épaule alors qu'il s'agissait d'une épaule simple; (4) lorsqu'il a effectué un examen du genou droit sans respecter l'ordonnance médicale émise et/ou le protocole d'examen en vigueur, notamment en traitant la requête d'examen comme un trauma du genou alors qu'il s'agissait d'un genou simple. Le dixième chef : a commis un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession lorsqu'il n'a pas pris les dispositions nécessaires pour assurer un suivi diligent des soins ou corriger son erreur, notamment à la suite d'un mauvais examen qu'il a lui-même effectué auprès d'un client. Le onzième chef : a refusé et/ou négligé de fournir au syndicat de l'Ordre des renseignements relatifs à l'enquête tenue à son endroit, notamment des explications, justifications et commentaires sur des points bien identifiés par le syndicat.

Les auditions sur culpabilité et sanction ne sont pas encore fixées.

Plaintes dont l'audience est complétée par le Conseil

| NATURE DE LA PLAINTÉ | NOMBRE DE PLAINTES | |
|---|--|----------------------------------|
| | PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT | PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE |
| Outrepasser les limites de la profession | 1 | 0 |
| Non-acquittement de ses devoirs professionnels | 1 | 0 |
| N'a pas fait preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnables | 1 | 0 |

Décisions du Conseil

| | NOMBRE |
|--|--------|
| Autorisant le retrait de la plainte | 0 |
| Rejetant la plainte | 0 |
| Acquittant l'intimé | 0 |
| Déclarant l'intimé coupable | 1 |
| Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction | 1 |
| Imposant une sanction | 1 |

Sanctions imposées par le Conseil

| NATURE DE LA SANCTION | NOMBRE |
|---|--------|
| Radiation temporaire + frais et débours | 1 |
| Amendes + frais et débours | 2 |

Recommandations du Conseil au conseil d'administration et décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations

| NATURE DE LA RECOMMANDATION OU DE LA DÉCISION | NOMBRE | |
|---|--|---|
| | RECOMMANDATIONS DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION | DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX RECOMMANDATIONS |
| Aucune | 0 | 0 |

Nombre de décisions du comité rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré

2

Tribunal des professions

| | NOMBRE |
|--|--------|
| Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions | 0 |
| Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions | 0 |
| Décisions rendues par le Tribunal des professions | 0 |

Rapport des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé



Le nombre de dossiers ouverts au 1^{er} avril 2017

À la fin de l'exercice 2016-2017, il n'y avait aucun dossier en cours.

Le nombre de dossiers ouverts

Au cours de l'exercice 2017-2018, neuf nouveaux dossiers ont été ouverts.

Le nombre de décisions de porter des accusations

Aucun de ces neuf dossiers n'a, à ce jour, justifié le dépôt d'accusation à la suite des enquêtes menées ou en cours.

Le nombre de décisions de ne pas porter d'accusation

La décision fut prise de ne pas déposer d'accusation dans sept dossiers.

Le nombre de dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2018

Deux dossiers demeuraient ouverts au 31 mars 2018.

Yves Morel, t.i.m.

Enquêteur en exercice illégal de la profession

Rapport des activités des autres comités

Comité du magazine

Membres du comité

| | |
|-------------------------------|--|
| Breton, Renée, t.r.o. | Responsable |
| Voisard, Martin, t.i.m. (MN) | Membre |
| Deschênes, Janie, t.i.m. (RD) | Membre (remplacée par Mohamed Khelifi, t.i.m.) |
| Chaumont, Carole, t.e.p.m. | Membre |

Mandat

- Élaborer le contenu du magazine *ÉchoX* (minimum de 25 % de contenu scientifique ou technique).
- Choisir les thèmes de chaque édition de l'*ÉchoX*.
- Identifier des auteurs potentiels d'articles.
- Analyser et sélectionner les articles soumis.
- Approuver le contenu scientifique ou technique du magazine avant publication.

Nombre de réunions

Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, dû à la restructuration du Service des communications qui a occasionné le départ de la conseillère aux communications en septembre 2017, les deux réunions en présence qui devaient avoir lieu au début septembre et à la mi-novembre 2017 ont été annulées. Seule la réunion de février 2018 a eu lieu. Malgré le peu de rencontres, le comité Magazine a tout de même été en mesure, grâce aux nombreux appels téléphoniques et aux communications électroniques, de préparer les trois éditions de l'*ÉchoX* à paraître annuellement.

Résumé des activités réalisées

Pour chaque parution, le comité a finalisé le magazine à paraître, a préparé le magazine à venir et a choisi les sujets et les auteurs pour la prochaine parution.

En résumé, voici les thèmes des trois éditions de l'*ÉchoX* qui ont été publiées durant cette période :

- Septembre 2017 : Appareil digestif
- Décembre 2017 : Innovations
- Mars 2018 : Système vasculaire

Comité des examens

Membres du comité

| | |
|---|---|
| Boileau, Maybellyne, t.i.m. (RD) | Responsable sous-comité rédaction RD |
| Duquet, Michelle, t.i.m. (RD) | Membre |
| Dushoghlian, Rachel, t.i.m. (RD) | Membre |
| Lavoie, Maria, t.i.m. (RD) | Membre |
| Chainé, Marie-Émilie, t.i.m. (RD) | Membre |
| Monfette, Martine, t.i.m. (RD) | Membre |
| Boutot, Mélissa, t.i.m. (RD) | Membre |
| Milorin, Carly, t.r.o. | Responsable du sous-comité rédaction RO |
| Laplante, Isaac, t.r.o. | Membre |
| Bergeron, Mathieu, t.r.o. | Membre |
| Miceli, Giovanna, t.r.o. | Membre |
| Hupé, Anne-Marie, t.r.o. | Membre |
| Hilaire, Esther, t.i.m. (MN) | Responsable du sous-comité rédaction MN |
| Trépanier, Stéphanie, t.i.m. (MN) | Membre |
| Rahmani, Noura, t.i.m. (MN) | Membre |
| Brouillard-Bellehumeur, Carl, t.i.m. (MN) | Membre |
| Soucy, Sabrina, t.i.m. (MN) | Membre |
| Tremblay, Karine, t.i.m. (RD) | Responsable sous-comité validation RD |
| Innocent, Sandy, t.i.m. (RD) | Membre |
| Messier, Chantale, t.r.o. | Responsable sous-comité validation RO |
| Crozier, Jean-Paul, t.r.o. | Membre |
| Fréchette, Marlène, t.i.m. (MN) | Responsable sous-comité validation MN |
| Belhumeur-Leclair, Audrey, t.i.m. (MN) | Membre |
| Arseneault, Linda, t.i.m. (RD) | Responsable sous-comité traduction RD |
| Hudon, Christine, t.r.o. | Responsable sous-comité traduction RO |

Mandat

- Élaborer le plan-cadre de l'examen en fonction du profil d'entrée à la profession
- Valider le profil d'entrée à la profession de chaque domaine, chaque année, pour s'assurer qu'il demeure actuel.

Nombre de réunions

Une rencontre pour le comité des examens

- **TOUS DOMAINES CONFONDUS :**

Sous-comité de rédaction : 5 jours de rencontres par domaine

Sous-comité de validation : 6 rencontres (RD et RO) et 5 rencontres (MN)

Sous-comité de traduction : 2 rencontres (RD et RO)

Résumé des activités réalisées

SOUS-COMITÉ DE RÉDACTION

Rédaction de nouvelles questions pour les examens d'admission :

RD : 67 questions, dont 53 liées à une mise en situation (9 MES) et 14 indépendantes.

De plus, mise à jour des questions écrites en 2012 (63 questions mises à jour).

RO : 30 questions, dont 15 liées à une mise en situation (3 MES) et 15 indépendantes.

De plus, mise à jour des questions écrites en 2012 (66 questions).

- MN : 60 questions, dont 20 liées à une mise en situation (4 MES) et 40 indépendantes.

De plus, mise à jour des questions écrites en 2012 (61 questions).

Conception des examens pour novembre 2017 et juin 2018.

SOUS-COMITÉ DE VALIDATION

Validation des résultats de l'examen de juin 2017

Validation de la conception de l'examen de novembre 2017

Validation des questions écrites en 2017 et des mises à jour des questions écrites en 2012

Validation de l'examen de juin 2018

SOUS-COMITÉ VALIDATION DE LA TRADUCTION

Validation de la traduction de l'examen de novembre 2017

Validation de la traduction de l'examen de juin 2018

Statistiques – examen juin 2017

| | NOMBRE DE CANDIDATS | % DE RÉUSSITE |
|------------------------|---------------------|---------------|
| Imagerie médicale – RD | 216 | 70 % |
| Radio-oncologie | 55 | 71 % |
| Imagerie médicale – MN | 14 | 93 % |

Statistique – examen novembre 2017

| | NOMBRE DE CANDIDATS | % DE RÉUSSITE |
|------------------------|---------------------|---------------|
| Imagerie médicale – RD | 63 | 40 % |
| Radio-oncologie | 15 | 33 % |
| Imagerie médicale – MN | 3 | 33 % |

Comité de révision des notes

Membres du comité

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Brochu, Sonia, t.i.m. (RD) | Responsable |
| Joly, Louise, t.i.m. (RD) | Membre |
| Viau, Anne-Marie, t.i.m. (RD) | Membre |

Nombre de réunions

Quatre rencontres pour le comité de révision des notes.

Résumé des activités réalisées

- Deux rencontres pour valider manuellement que le correcteur électronique n'avait pas fait d'erreurs lors de la correction. Aucune note n'a été modifiée.
- Deux rencontres pour valider les demandes de révision de notes à la suite de l'envoi des résultats des examens de juin et de novembre. Aucun changement de la note des demandes.

Comité de développement professionnel

Membres du comité

| | |
|----------------------------------|---|
| Jetté, Micheline, t.i.m. (MN) | Responsable |
| Fréchette, Stéphane, t.i.m. (RD) | Membre |
| Roy, Lise, t.r.o. | Membre |
| Boisselle, Brigitte, t.r.o. | Membre représentant le CIP |
| Chagnon, Marie-Pier, t.r.o. | Membre représentant le comité du congrès |
| Quirion-Arguin, Rachel, t.e.p.m. | Membre représentant le comité de la Journée de formation annuelle |
| Girard, Caroline, t.e.p.m. | Membre |

Mandat

- Déterminer la structure, le thème et le programme (conférences et activités) du congrès, de la Journée de formation annuelle (JFA) et de toute autre activité de développement professionnel.
- Rechercher de nouvelles activités de formation dans les quatre domaines d'exercice.
- Recommander au conseil d'administration les activités admissibles dans le cadre du DPP.
- Évaluer les cas de dispense de formation en cas d'exceptions.
- Faire des recommandations au conseil d'administration concernant les modifications à apporter au *Règlement sur la formation continue obligatoire*.
- Analyser les demandes de reconnaissance de nouveaux types d'activités de formation.

Nombre de réunions

Le comité de développement professionnel a tenu deux réunions.

Résumé des activités réalisées

- Adoption des orientations et du thème de la Journée de formation annuelle 2018.
- Adoption des orientations et du thème du congrès 2018.
- Adoption du programme scientifique préliminaire du congrès 2018.
- Rédaction d'un article concernant le maintien des compétences pour le magazine *ÉchoX*.
- Révision des conférences en ligne datant de 2008, 2009 et 2010 disponibles sur le portail de formation de l'Ordre.

Comité du congrès

Membres du comité

| | |
|--|-------------|
| Chagnon, Marie-Pier, t.r.o. | Responsable |
| Audet, Philip, t.i.m. (MN) | Membre |
| Lajoie, Mariepier, t.i.m. (RD) | Membre |
| Lebel, Benoit, t.i.m. (RD) | Membre |
| Carbonneau, Jade, t.i.m. (MN) | Membre |
| Houngnandan, Ansèlme-Arthur, t.i.m. (RD) | Membre |
| Beaudry, Marie-Pier, t.r.o. | Membre |
| Léveillé Manon, t.e.p.m. | Membre |
| Schutt-Aîné Karine, t.e.p.m. | Membre |

Mandat

- Réaliser le congrès de l'Ordre, selon les orientations et décisions du comité de développement professionnel.
- Identifier des conférenciers potentiels et valider le contenu de leur conférence.
- Vérifier les résumés de conférences (*abstract*).
- Identifier les activités du congrès.
- Soumettre le programme du congrès au comité de développement professionnel.
- Assurer des tâches logistiques et organisationnelles lors du congrès.

Nombre de réunions

Le comité du congrès a tenu trois réunions.

Résumé des activités réalisées

- Identification du contenu scientifique du programme du congrès 2018.
- Identification des activités sociales et planification des divers événements pour la durée du congrès.
- Identification du thème promotionnel pour la conception de l'affiche du congrès.
- Discussion sur la localisation du congrès 2020.

Comité de la Journée de formation annuelle (JFA)

Membres du comité

| | |
|--|-------------|
| Quirion-Arguin, Rachel, t.e.p.m. | Responsable |
| Arsenault, Geneviève, t.i.m. (RD) | Membre |
| St-Hilaire, Julie, t.i.m. (MN) | Membre |
| Galarneau, Josée, t.r.o. | Membre |

Mandat

- Réaliser les Journées de formation annuelle de l'Ordre selon les orientations et décisions du comité de développement professionnel.
- Identifier des conférenciers potentiels.
- Vérifier les résumés de conférences.
- Soumettre le programme de la JFA au comité de développement professionnel.

Nombre de réunions

Le comité a tenu trois réunions.

Résumé des activités réalisées

- Identification des conférenciers et du programme scientifique de la Journée de formation annuelle.
- Identification du thème promotionnel pour la conception de l'affiche de la Journée de formation annuelle.
- Vérification du matériel des conférenciers préalablement à leur présentation.
- Analyse des évaluations remplies par les participants et prise en considération des commentaires à la suite de l'évènement.
- Discussions concernant le changement de formule pour la prochaine année.

Comité d'audit et de gestion des risques

Membres du comité

| | |
|--|------------|
| Guérin, Dominique, t.i.m. (RD) | Présidente |
| Deshaies, Bernard, administrateur nommé | Membre |
| Olivier, Karina, t.i.m. (RD) | Membre |

Mandat

- Aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de l'information financière, de la gestion des finances, du contrôle et de la gestion des risques et des activités d'audit externe.

Le comité d'audit et de gestion des risques a notamment les responsabilités suivantes :

SURVEILLANCE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

- Réviser et recommander les orientations budgétaires au CA.
- Examiner la situation financière au cours de l'exercice.
- Évaluer les politiques de placement.
- S'assurer de la qualité et de l'intégrité des états financiers annuels.
- Recommander au CA l'approbation des états financiers annuels audités.

SURVEILLANCE DU CONTRÔLE ET DE LA GESTION DES RISQUES

- Recommander au CA le plan à long terme de la gestion des risques.
- Proposer au CA les ressources requises pour la réalisation du mandat de gestion des risques.

SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS D'AUDIT EXTERNE

- Rencontrer les auditeurs indépendants afin de revoir le plan d'audit annuel ainsi que les résultats de l'audit.
- Informer les auditeurs indépendants des intérêts et des préoccupations du CA à l'égard de l'audit des comptes et affaires de l'Ordre.

- Recevoir chaque année un rapport des auditeurs indépendants confirmant leur indépendance ainsi que tous les mandats exécutés pour l'Ordre.
- Analyser les principales conclusions ou recommandations des auditeurs indépendants.
- Passer en revue le rapport des auditeurs indépendants.
- Rencontrer, à huis clos, les auditeurs indépendants afin de s'assurer que la direction n'a imposé aucune restriction et de traiter de toute question qui, de l'avis de l'auditeur, doit être discutée en privé.
- Faire des recommandations au CA quant à la nomination des auditeurs indépendants ou au renouvellement de leur mandat annuel.

Nombre de réunions

Le comité s'est réuni à cinq reprises : une rencontre téléphonique et quatre rencontres au siège social de l'Ordre.

Résumé des activités réalisées

- Révision de l'ensemble des politiques relatives aux finances de l'Ordre : 30 politiques.
- Sélection de la firme d'auditeurs indépendants pour les exercices financiers qui se termineront au 31 mars 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.
- Présentation du résultat de l'audit et du projet d'états financiers par les auditeurs indépendants pour la période se terminant au 31 mars 2018.

Comité de gouvernance

Membres du comité

| | |
|--|--------------------|
| Faucher, Valérie, t.i.m. | Présidente |
| Boué, Danielle, t.i.m. | Sans droit de vote |
| Forget, Catherine, t.r.o. | Membre |
| Hertrich, Sylvie, administratrice nommée | Membre |

Mandat

- Élaborer la charte de gouvernance de l'Ordre.
- S'assurer de l'application des meilleures pratiques et des tendances actuelles en matière de saine gouvernance, en s'inspirant des organismes comparables à l'Ordre.
- Évaluer périodiquement le fonctionnement et les performances des comités de l'Ordre.
- Recommander les dispositions appropriées pour l'amélioration des performances, en fonction des meilleures pratiques de saine gouvernance.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE A NOTAMMENT LES RESPONSABILITÉS :

- De veiller à l'efficacité du fonctionnement du CA et des comités de l'Ordre et en rendre compte à ce même CA.
- D'effectuer, en collaboration avec la direction générale de l'Ordre, une vigie sur les tendances en matière de saine gouvernance et sur le développement des meilleures pratiques de gouvernance.
- De déterminer, parmi celles-ci, les pratiques les plus appropriées au contexte de l'Ordre et les soumettre au CA pour adoption.
- De traiter toutes les autres questions de gouvernance que le CA peut lui demander expressément d'examiner et lui adresser les recommandations qu'il juge appropriées sur les sujets qui sont de son ressort.

Nombre de réunions

Quatre réunions, dont une tenue conjointement avec le comité des ressources humaines.

Résumé des activités réalisées

- Analyse des impacts de la modification du *Code des professions* (Loi 11 : *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*) sur le fonctionnement du conseil d'administration.
- Procédure pour l'évaluation du fonctionnement et des performances des divers comités de l'Ordre, incluant le conseil d'administration, les responsables de comités et leurs membres.
- Révision de l'ensemble des politiques du conseil d'administration.
- Réflexion sur les critères d'admissibilité pour les candidats aux élections du conseil d'administration.
- Veille stratégique sur les meilleures pratiques de saine gouvernance.
- Travail conjoint avec le comité des ressources humaines pour l'évaluation de la présidence.
- Réflexion sur la mise en place d'une politique d'accueil incluant un programme de mentorat pour les nouveaux administrateurs.
- Élaboration d'un tableau de bord pour le conseil d'administration.
- Suivi des travaux de l'Office des professions et du Conseil interprofessionnel du Québec en lien avec la Loi 11.

Comité des ressources humaines

Membres du comité

| | |
|--|--------------------|
| Hudon, Steve, t.i.m. (RD) | Président |
| Asselin, Jean-Denis, administrateur nommé | Membre |
| Boué, Danielle, t.i.m. (RD) | Sans droit de vote |
| Cromp, Alain, t.i.m. (RD) | Sans droit de vote |
| Ratelle, Mélanie, t.r.o. | Membre |

Mandat

- Assister le conseil d'administration en ce qui a trait à la mise en place des politiques et de normes, afin d'assurer une gestion des ressources humaines efficace et mobilisatrice.
- S'assurer de l'existence de politiques de gestion des ressources humaines adaptées aux besoins de l'organisation, notamment sur les conditions de travail, le recrutement, la rétention, la rémunération, la formation et l'évaluation.
- Veiller à l'application de la politique de rémunération des employés et recommander annuellement au conseil d'administration les augmentations salariales des employés.
- Responsable de l'évaluation annuelle de la présidente et du directeur général et de faire rapport au conseil d'administration.
- Recommander au conseil d'administration la rémunération du président, du directeur général, de même que le montant des allocations de présence consenties aux administrateurs.

Le comité des ressources humaines a notamment les responsabilités :

- Élaborer le profil type de l'administrateur recherché pour l'Ordre.
- Élaborer le profil type de président recherché de l'Ordre.
- Élaborer le profil type de la direction générale pour l'Ordre.

Nombre de réunions

Le comité s'est réuni à cinq reprises. À noter que l'une des rencontres a été réalisée conjointement avec le comité de gouvernance.

Résumé des activités réalisées

Lors de ces rencontres, les sujets suivants ont été traités :

- Élaboration d'un plan de travail pour l'année 2017-2018.
- Présentation du mode de fonctionnement des ressources humaines au sein de l'Ordre.
- Planification de la relève au siège social.
- Évaluation de la direction générale.
- Échange sur le processus d'évaluation de la présidence.
- Participation à une session de travail avec l'ensemble des membres du CA.
- Échanges entourant le projet de loi 98.
- Échanges sur le processus des élections.
- Détermination des conditions de travail pour la période de référence 2019-2020.
- Échange portant sur la définition et la mise en place des profils de compétences de la présidence, de la direction générale et des administrateurs.

Comité de la bourse Innovation

Membres du comité

| | |
|---|-------------|
| Cromp, Alain, t.i.m. (E), M.A.P., Adm.A. | Responsable |
| Désautels, Valérie, t.e.p.m. | Membre |
| Duchaine, Claudie, t.i.m. | Membre |
| Langevin, Josée, t.r.o. | Membre |
| Harvey, Caroline, t.i.m. (MN) | Membre |

Mandat

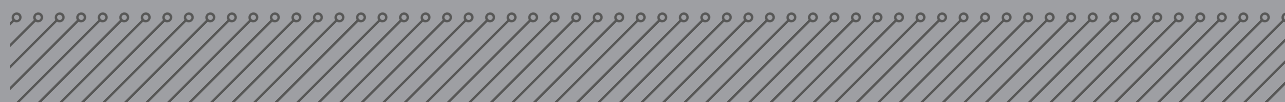
- Évaluer les demandes admissibles selon les critères établis pour l'obtention de la bourse.
- Déterminer le montant de la subvention à accorder pour chaque projet qu'il accepte.
- Évaluer le résultat final du projet de recherche et recommander ou non sa publication.
- Suggérer au conseil d'administration toute modification relative à la Bourse Innovation de l'OTIMROEPMQ.

Nombre de réunions du comité

Aucune réunion n'a eu lieu cette année.



Renseignements généraux



Le nombre de permis délivrés selon la catégorie

| | NOMBRE |
|--|-------------|
| Total de membres inscrits au 31 mars 2018 | 6493 |
| Membres détenant un permis régulier | 6417 |
| Membres détenant un permis temporaire | 6 |
| Membres détenant un permis restrictif | 42 |
| Membres détenant un permis restrictif temporaire | 13 |
| Membres détenant un permis spécial | 15 |

Aucun certificat de spécialiste délivré

| | |
|---|-----|
| Le nombre d'autorisations spéciales accordées et celles renouvelées | 0 |
| Le nombre d'immatriculations délivrées | 536 |

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative

| RÉGION ADMINISTRATIVE | NOMBRE |
|----------------------------------|--------|
| 01 Bas-Saint-Laurent | 198 |
| 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean | 241 |
| 03 Capitale-Nationale | 866 |
| 04 Mauricie | 254 |
| 05 Estrie | 330 |
| 06 Montréal | 2533 |
| 07 Outaouais | 213 |
| 08 Abitibi-Témiscamingue | 100 |
| 09 Côte-Nord | 83 |
| 10 Nord-du-Québec | 27 |
| 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 78 |
| 12 Chaudière-Appalaches | 218 |
| 13 Laval | 212 |
| 14 Lanaudière | 137 |
| 15 Laurentides | 212 |
| 16 Montérégie | 652 |
| 17 Centre-du-Québec | 117 |
| 99 Hors du Québec | 22 |

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

| SEXE | NOMBRE |
|-------|--------|
| Homme | 1096 |
| Femme | 5397 |

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la classe des membres établie aux fins de la cotisation

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Membres dont le permis régulier a été révoqué | 0 |
| Membres dont le permis temporaire a été révoqué | 0 |
| Membres dont le permis régulier a été suspendu | 0 |
| Membres dont le permis temporaire a été suspendu | 2 |
| Membres avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 77 |
| Membres exerçant en société par actions | 3 |
| Membres exerçant en société en nom collectif à responsabilité limitée | 0 |

Frais* de la cotisation annuelle et de toute cotisation supplémentaire que doivent payer les membres ou certaines classes d'entre eux, ainsi que la date de leur versement

| | MONTANT | DATE DE VERSEMENT |
|--|---------|----------------------------------|
| Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec | 350 \$ | Ouverture du dossier |
| Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec | 350 \$ | Ouverture du dossier |
| Reconnaissance de l'équivalence d'un permis du Canada | 150 \$ | Ouverture du dossier |
| Délivrance d'un permis temporaire | 385 \$ | 31 mars ou lors de l'inscription |
| Délivrance d'un permis restrictif temporaire | 385 \$ | 31 mars ou lors de l'inscription |
| Délivrance d'un permis spécial | 385 \$ | 31 mars ou lors de l'inscription |
| Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme | 385 \$ | 31 mars ou lors de l'inscription |
| Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation | 385 \$ | 31 mars ou lors de l'inscription |
| Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec | 385 \$ | 31 mars ou lors de l'inscription |
| Registre des étudiants | 125 \$ | Ouverture du dossier |
| Registre des candidats formés à l'étranger | 125 \$ | Ouverture du dossier |

* Les frais excluent les taxes.

Le nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période détenant

| | NOMBRE |
|--|-------------|
| Total de membres inscrits au 31 mars 2018 | 6493 |
| Membres détenant un permis régulier | 6417 |
| Membres détenant un permis temporaire | 6 |
| Membres détenant un permis restrictif | 42 |
| Membres détenant un permis restrictif temporaire | 13 |
| Membres détenant un permis spécial | 15 |

Le nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

| | NOMBRE |
|-----------------------------------|--------|
| Société par actions (SPA) | 3 |
| Société en nom collectif (SENCRL) | 0 |

6493 membres inscrits au tableau des membres dont 317 en sont à leur première inscription.

Le nombre d'inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Membres dont le permis régulier a été révoqué | 0 |
| Membres dont le permis temporaire a été révoqué | 0 |
| Membres dont le permis régulier a été suspendu | 0 |
| Membres dont le permis temporaire a été suspendu | 2 |
| Membres avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 77 |
| Membres exerçant en société par actions | 3 |
| Membres exerçant en société en nom collectif à responsabilité limitée | 0 |

Membres radiés selon le motif

| | NOMBRE |
|--|------------|
| Total de membres radiés au 31 mars 2018 | 455 |
| Maladie/Invalidité | 18 |
| Maternité et paternité | 131 |
| Manque de travail | 3 |
| Réorientation de carrière | 18 |
| Retour aux études | 2 |
| Retraite | 86 |
| Travail à l'extérieur du Québec | 10 |
| En réflexion | 6 |
| Sans emploi | 11 |
| Sans solde | 5 |
| Paie en retard | 165 |

Le nombre de suspensions ou de révocations de permis selon la catégorie

| | NOMBRE |
|---|--------|
| Membres dont le permis régulier a été révoqué | 0 |
| Membres dont le permis temporaire a été révoqué | 0 |
| Membres dont le permis régulier a été suspendu | 0 |
| Membres dont le permis temporaire a été suspendu | 2 |
| Membres avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles | 77 |
| Membres exerçant en société par actions | 3 |
| Membres exerçant en société en nom collectif à responsabilité limitée | 0 |

Aucun certificat de spécialiste révoqué

États financiers

**Ordre des technologues en imagerie
médicale, en radio-oncologie et en
électrophysiologie médicale du
Québec**

États financiers
Au 31 mars 2018

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Ordre portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Mallette inc. ¹

Mallette inc.
Société de comptables professionnels agréés

Terbonne, Québec
Le 11 mai 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114098

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2018

2017

| | Fonds d'adminis- tration générale | Fonds de la bourse innovation | Fonds de stabilisation | Total | Total |
|---|--|-------------------------------------|---------------------------|------------------|------------------|
| PRODUITS | | | | | |
| Cotisations des membres | 2 500 190 \$ | - | - | 2 500 190 \$ | 2 421 052 \$ |
| Inscriptions et admissions à la pratique | 83 829 | - | - | 83 829 | 92 581 |
| Examen et révision | 296 900 | - | - | 296 900 | 302 520 |
| Formation continue | 219 143 | - | - | 219 143 | 217 751 |
| Congrès et journée de formation annuelle | 233 388 | - | - | 233 388 | 288 105 |
| Publicité et revues | 745 | - | - | 745 | 8 190 |
| Autres produits | 122 706 | 5 000 | - | 127 706 | 104 786 |
| Fonds réservés 75e Anniversaire | - | - | - | - | 52 085 |
| | 3 456 901 | 5 000 | - | 3 461 901 | 3 487 070 |
| CHARGES | | | | | |
| Administration générale (annexe A) | 818 418 | - | - | 818 418 | 856 150 |
| Conseil d'administration (annexe B) | 330 789 | - | - | 330 789 | 275 201 |
| Inspection professionnelle (annexe C) | 625 663 | - | - | 625 663 | 558 444 |
| Développement professionnel (annexe D) | 772 767 | - | - | 772 767 | 920 205 |
| Admissions à la profession (annexe E) | 419 228 | - | - | 419 228 | 410 007 |
| Affaires professionnelles (annexe F) | 381 405 | - | - | 381 405 | 364 025 |
| Affaires juridiques (annexe G) | 112 348 | - | - | 112 348 | 111 432 |
| Autres charges | - | 2 126 | 11 943 | 14 069 | 12 999 |
| | 3 460 618 | 2 126 | 11 943 | 3 474 687 | 3 508 463 |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES AUTRES ÉLÉMENTS | (3 717) | 2 874 | (11 943) | (12 786) | (21 393) |
| AUTRES ÉLÉMENTS | | | | | |
| Produits découlant de placements à la juste valeur (annexe H) | 35 006 | - | 1 053 | 36 059 | 56 240 |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES | 31 289 \$ | 2 874 \$ | (10 890) \$ | 23 273 \$ | 34 847 \$ |

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2018

2017

| | Fonds d'administration générale | | | | | | Total | Total |
|--|-----------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------------------|-----------------|------------------------|---------------------|---------------------|
| | Fonds investis en immobilisations | Non affectés | Affectés | Fonds de la bourse innovation | Fonds LBDC | Fonds de stabilisation | | |
| SOLDE, début de l'exercice | 153 956 \$ | 1 471 251 \$ | - \$ | 64 775 \$ | 7 003 \$ | 94 370 \$ | 1 791 355 \$ | 1 756 508 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (48 356) | 79 645 | - | 2 874 | - | (10 890) | 23 273 | 34 847 |
| Investissement en immobilisations (note 8) | 21 270 | (21 270) | - | - | - | - | - | - |
| Affectations internes (note 8) | - | (192 997) | 200 000 | - | (7 003) | - | - | - |
| SOLDE, fin de l'exercice | 126 870 \$ | 1 336 629 \$ | 200 000 \$ | 67 649 \$ | - \$ | 83 480 \$ | 1 814 628 \$ | 1 791 355 \$ |

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

BILAN

Au 31 mars

2018

2017

| | Fonds d'adminis- tration générale | Fonds de la bourse innovation | Fonds de stabilisation | Élimination | Total | Total |
|--|--|-------------------------------------|---------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | | | | | |
| ACTIF À COURT TERME | | | | | | |
| Encaisse | 2 797 017 \$ | - | - | - | 2 797 017 \$ | 2 799 591 \$ |
| Comptes clients | 78 643 | - | - | - | 78 643 | 80 434 |
| Frais payés d'avance | 175 539 | - | - | - | 175 539 | 117 779 |
| Avances au fonds d'administration générale, sans intérêts | - | 67 649 | - | (67 649) | - | - |
| | 3 051 199 | 67 649 | - | (67 649) | 3 051 199 | 2 997 804 |
| PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR (note 3) | | | | | | |
| | 2 125 336 | - | 83 480 | - | 2 208 816 | 2 104 577 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4) | | | | | | |
| | 71 565 | - | - | - | 71 565 | 78 588 |
| ACTIFS INCORPORELS (note 5) | | | | | | |
| | 55 305 | - | - | - | 55 305 | 75 368 |
| | 5 303 405 \$ | 67 649 \$ | 83 480 \$ | (67 649) \$ | 5 386 885 \$ | 5 256 337 \$ |

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

BILAN (suite)

Au 31 mars

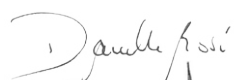

2018

2017

| | Fonds d'adminis- tration générale | Fonds de la bourse innovation | Fonds de stabilisation | Élimination | Total | Total |
|--|--|-------------------------------------|---------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| PASSIF | | | | | | |
| PASSIF À COURT TERME | | | | | | |
| Dettes de fonctionnement (note 6) | 870 128 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 870 128 \$ | 848 038 \$ |
| Produits reportés | 2 676 173 | - | - | - | 2 676 173 | 2 591 188 |
| Apports reportés (note 7) | 25 956 | - | - | - | 25 956 | 25 756 |
| Sommes dues au fonds de la bourse innovation, sans intérêts | 67 649 | - | - | (67 649) | - | - |
| | 3 639 906 | - | - | (67 649) | 3 572 257 | 3 464 982 |
| SOLDES DE FONDS | | | | | | |
| Investis en immobilisations | 126 870 | - | - | - | 126 870 | 153 956 |
| Non affectés | 1 336 629 | - | - | - | 1 336 629 | 1 471 251 |
| Affectations internes (note 8) | 200 000 | - | - | - | 200 000 | - |
| Fonds de la Bourse innovation | - | 67 649 | - | - | 67 649 | 64 775 |
| Fonds LBDC | - | - | - | - | - | 7 003 |
| Fonds de stabilisation | - | - | 83 480 | - | 83 480 | 94 370 |
| | 1 663 499 | 67 649 | 83 480 | - | 1 814 628 | 1 791 355 |
| | 5 303 405 \$ | 67 649 \$ | 83 480 \$ | (67 649) \$ | 5 386 885 \$ | 5 256 337 \$ |

ENGAGEMENTS (note 9)

Pour le conseil d'administration :

 , administrateur
 , administrateur

MALLETTE

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2018

2017

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

| | | |
|---|------------|--------------|
| Excédent des produits sur les charges | 23 273 \$ | 34 847 \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 19 493 | 21 942 |
| Amortissement des actifs incorporels | 28 863 | 32 937 |
| Produits de placement capitalisés au coût des placements | (41 346) | (30 200) |
| Variation de la juste valeur des placements | 24 983 | (14 710) |
| Perte (gain) sur cession de placements | 12 750 | (310) |
| | 68 016 | 44 506 |
| Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 10) | 51 306 | (12 119) |
| | 119 322 | 32 387 |

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

| | | |
|---|-------------|-----------|
| Acquisition de placements | (1 576 934) | (229 025) |
| Produit de la cession de placements | 1 476 308 | 493 757 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (12 470) | (10 916) |
| Acquisition d'actifs incorporels | (8 800) | (21 415) |
| | (121 896) | 232 401 |

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

| | | |
|--|--------------|--------------|
| | (2 574) | 264 788 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice | 2 799 591 | 2 534 803 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice | 2 797 017 \$ | 2 799 591 \$ |

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est régi par la Loi constitutive de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (anciennement l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec). La fonction principale de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds de la bourse innovation (qui provient de la fusion entre le fonds projets spéciaux et le fonds de soutien à la formation et à la recherche) est destiné à financer un projet de recherche.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds de stabilisation a été créé afin de garantir la stabilité des primes futures de l'assurance responsabilité professionnelle. Il représente les montants rétrocédés par les assureurs du régime de même que les revenus de placements y afférents. Le fonds est géré par la société d'assurance et le taux de rendement accordé correspond au taux des obligations du Canada, diminué de 0,5 %. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés au fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés au fonds affecté approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés au fonds d'administration au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de placement non affectés sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Tous les produits à l'exception des produits de placements sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Apports de biens et de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à un service sont attribuées à ce service. Les coûts indirects sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation.

La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés dans chacun d'eux (Annexe J).

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du financement obtenu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les durées et le taux suivants :

| | Méthodes d'amortissement | Durées ou taux |
|-------------------------|--------------------------|----------------|
| Améliorations locatives | linéaire | 5 ans |
| Équipement informatique | linéaire | 4 ans |
| Mobilier de bureau | solde décroissant | 20 % |

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

L'amortissement des actifs incorporels est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode et les durées suivantes :

| | Méthodes d'amortissement | Durées |
|------------------|--------------------------|--------|
| Contenu de cours | linéaire | 5 ans |
| Logiciels | linéaire | 4 ans |
| Site Web | linéaire | 4 ans |

Actifs incorporels générés en interne

Les frais de développement liés à des projets précis qui, de l'avis de l'Ordre, ont un marché futur défini sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur 5 ans, à compter de la mise en marché des produits sous-jacents. Tous les autres frais de recherche et développement sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. La valeur nette comptable des frais de développement reportés est comparée annuellement aux produits futurs connexes prévus et l'excédent est, le cas échéant, radié et imputé aux résultats de l'exercice en cours.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR

| | 2018 | 2017 |
|--|---------------------|---------------------|
| Fonds communs de placements | 2 125 336 \$ | 2 010 207 \$ |
| Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité, La Capitale, portant intérêts au taux des obligations du Canada ayant un terme de 5 ans diminué de 0,5 % | 83 480 | 94 370 |
| | 2 208 816 \$ | 2 104 577 \$ |

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2018 | | 2017 |
|-------------------------|-------------------|----------------------|------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette |
| Améliorations locatives | 34 679 \$ | 30 391 \$ | 4 288 \$ |
| Équipement informatique | 193 076 | 181 650 | 11 426 |
| Mobilier de bureau | 336 942 | 291 076 | 45 866 |
| Oeuvres d'art | 9 985 | - | 9 985 |
| | 574 682 \$ | 503 117 \$ | 71 565 \$ |

5. ACTIFS INCORPORELS

| | 2018 | 2017 |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Actifs incorporels amortissables | | |
| Contenu de cours | 34 197 \$ | 42 690 \$ |
| Logiciels | 4 125 | 7 319 |
| Site Web | 16 983 | 25 359 |
| | 55 305 \$ | 75 368 \$ |

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

| | 2018 | 2017 |
|--|-------------------|-------------------|
| Comptes fournisseurs | 183 200 \$ | 146 102 \$ |
| Salaires et vacances courus à payer | 162 842 | 141 326 |
| Sommes à remettre à l'État | | |
| Taxes à la consommation | 290 821 | 330 373 |
| Cotisations d'assurance perçues d'avance | 68 916 | 68 075 |
| Contributions à l'Office des professions du Québec | 164 349 | 162 162 |
| | 870 128 \$ | 848 038 \$ |

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

| | | | | | 2018 | 2017 |
|---|---|--------------|------------------------|--------------------------------|-----------|-----------|
| | Développement professionnel permanent | Mammographie | Candidats étrangers | Module d'auto apprentissage | Total | Total |
| SOLDE, | | | | | | |
| début de l'exercice | 4 394 \$ | 9 609 \$ | 11 580 \$ | 173 \$ | 25 756 \$ | 25 756 \$ |
| Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice | - | (4 800) | - | - | (4 800) | - |
| Montants reçus au cours de l'exercice | - | 5 000 | - | - | 5 000 | - |
| SOLDE, | | | | | | |
| fin de l'exercice | 4 394 \$ | 9 809 \$ | 11 580 \$ | 173 \$ | 25 956 \$ | 25 756 \$ |

8. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a affecté un montant de 200 000 \$ (2017 - 0 \$) pour le plan de communication, et un montant de 21 270 \$ en investissements en immobilisations, soit un montant de 12 470 \$ (2017 - 10 916 \$) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et un montant de 8 800 \$ (2017 - 21 415 \$) pour l'acquisition d'actifs incorporels.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a fusionné le fonds LBDC avec le fonds d'administration générale.

9. ENGAGEMENTS

Baux

L'Ordre s'est engagé par baux jusqu'en juin 2019 pour la location d'un condo et jusqu'en juin 2020 pour la location de locaux. Le solde des engagements suivant ces baux, s'établit à 538 014 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

| | |
|--------|------------|
| 2019 - | 244 434 \$ |
| 2020 - | 235 464 \$ |
| 2021 - | 58 116 \$ |

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

9. ENGAGEMENTS (suite)

Contrats de services

L'Ordre s'est engagé par contrats pour des services informatiques jusqu'en décembre 2019, août 2020 et septembre 2020. Le solde des engagements suivant ces contrats, s'établit à 118 598 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

| | |
|--------|-----------|
| 2019 - | 58 614 \$ |
| 2020 - | 44 304 \$ |
| 2021 - | 15 680 \$ |

10. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement se détaille ainsi :

| | 2018 | 2017 |
|--------------------------|------------------|--------------------|
| Comptes clients | 1 791 \$ | (1 829) \$ |
| Frais payés d'avance | (57 760) | 18 699 |
| Dettes de fonctionnement | 22 090 | (51 202) |
| Produits reportés | 84 985 | 22 213 |
| Apports reportés | 200 | - |
| | 51 306 \$ | (12 119) \$ |

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Ordre si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des créances.

Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché.

L'Ordre est exposé au risque de prix en raison des placements dans des actions cotées en Bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2018

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2018

2017

A - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Salaires | 358 903 \$ | 329 296 \$ |
| Comité | 1 190 | 4 463 |
| Charges sociales | 78 091 | 79 122 |
| Directeur général et secrétaire | 9 101 | 10 224 |
| Frais de déplacement et de séjour | 1 154 | 2 026 |
| Services professionnels | 88 361 | 37 792 |
| Relations publiques et gouvernementales | 90 289 | 125 261 |
| Communications / Membres | 56 463 | 66 494 |
| Frais de poste | 3 827 | 5 452 |
| Quote-part des frais d'administration | 131 039 | 196 020 |
| | 818 418 \$ | 856 150 \$ |

B - CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | | |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Conseil d'administration | 143 980 \$ | 137 816 \$ |
| Exécutif | 14 692 | 10 614 |
| Charges sociales | 7 031 | - |
| Présidente | 34 962 | 35 170 |
| Frais de déplacement et de séjour | 63 329 | 56 544 |
| Délégations diverses | 29 040 | 35 057 |
| Projets spéciaux | 7 500 | - |
| Frais de poste | 473 | - |
| Quote-part des frais d'administration | 29 782 | - |
| | 330 789 \$ | 275 201 \$ |

C - INSPECTION PROFESSIONNELLE

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| Salaires | 262 361 \$ | 255 503 \$ |
| Comité | 21 641 | 71 722 |
| Charges sociales | 54 436 | 52 806 |
| Directrice de l'amélioration de l'exercice | 2 589 | 2 152 |
| Frais de déplacement et de séjour | 14 728 | 30 517 |
| Normes de pratique | 500 | 600 |
| Inspection en mammographie | 112 149 | 37 504 |
| Services professionnels | 28 664 | 2 990 |
| Amortissement des actifs incorporels | 2 750 | 2 750 |
| Frais de poste | 762 | 1 089 |
| Quote-part des frais d'administration | 125 083 | 100 811 |
| | 625 663 \$ | 558 444 \$ |

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2018

2017

D - DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

| | | |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Salaires | 250 629 \$ | 246 909 \$ |
| Comité | 28 949 | 37 486 |
| Charges sociales | 57 119 | 56 008 |
| Frais de déplacement et de séjour | 16 997 | 21 744 |
| Dépenses de réalisation | 193 373 | 320 773 |
| Cours | 8 829 | 13 295 |
| Portail formation continue | 79 378 | 77 822 |
| Amortissement des actifs incorporels | 15 493 | 18 537 |
| Frais de poste | 2 873 | 4 418 |
| Quote-part des frais d'administration | 119 127 | 123 213 |
| | 772 767 \$ | 920 205 \$ |

E - ADMISSIONS À LA PROFESSION

| | | |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Salaires | 185 115 \$ | 178 353 \$ |
| Formation | 409 | 400 |
| Examen et révision | 4 052 | 5 085 |
| Charges sociales | 41 017 | 40 233 |
| Directrice de l'admission | 2 367 | 1 848 |
| Frais de déplacement et de séjour | 1 632 | 2 816 |
| Coûts de production de l'examen | 87 347 | 89 509 |
| Services professionnels | 3 253 | 2 060 |
| Centre de documentation | 1 826 | 625 |
| Amortissement des actifs incorporels | 444 | 3 049 |
| Frais de poste | 2 421 | 2 020 |
| Quote-part des frais d'administration | 89 345 | 84 009 |
| | 419 228 \$ | 410 007 \$ |

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2018

2017

F - AFFAIRES PROFESSIONNELLES

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| Salaires | 181 903 \$ | 162 906 \$ |
| Charges sociales | 44 382 | 29 466 |
| Directrice des affaires professionnelles et juridiques | 1 040 | 1 447 |
| Services professionnels | 6 991 | 33 539 |
| Cotisations et élections | 11 235 | 16 266 |
| Prestation de serment | 34 955 | 44 562 |
| Portail tableau des membres | 15 876 | 15 564 |
| Amortissement actifs incorporels | 2 925 | 1 350 |
| Frais de poste | 4 666 | 14 120 |
| Quote-part des frais d'administration | 77 432 | 44 805 |
| | 381 405 \$ | 364 025 \$ |

G - AFFAIRES JURIDIQUES

| | | |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Salaires | 36 791 \$ | 34 944 \$ |
| Comité | 3 486 | 1 584 |
| Charges sociales | 7 207 | 6 559 |
| Syndic | 2 603 | 1 653 |
| Frais de déplacement et de séjour | 5 114 | 6 604 |
| Services professionnels | 32 985 | 48 393 |
| Frais de poste | 337 | 494 |
| Quote-part des frais d'administration | 23 825 | 11 201 |
| | 112 348 \$ | 111 432 \$ |

H - PRODUITS DÉCOULANT DE PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR

| | | |
|---|------------------|------------------|
| Dividendes | 54 749 \$ | 922 \$ |
| Intérêts | 19 043 | 40 298 |
| Variation de la juste valeur des placements | (24 983) | 14 710 |
| Gain (perte) sur cession de placements | (12 750) | 310 |
| | 36 059 \$ | 56 240 \$ |

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2018

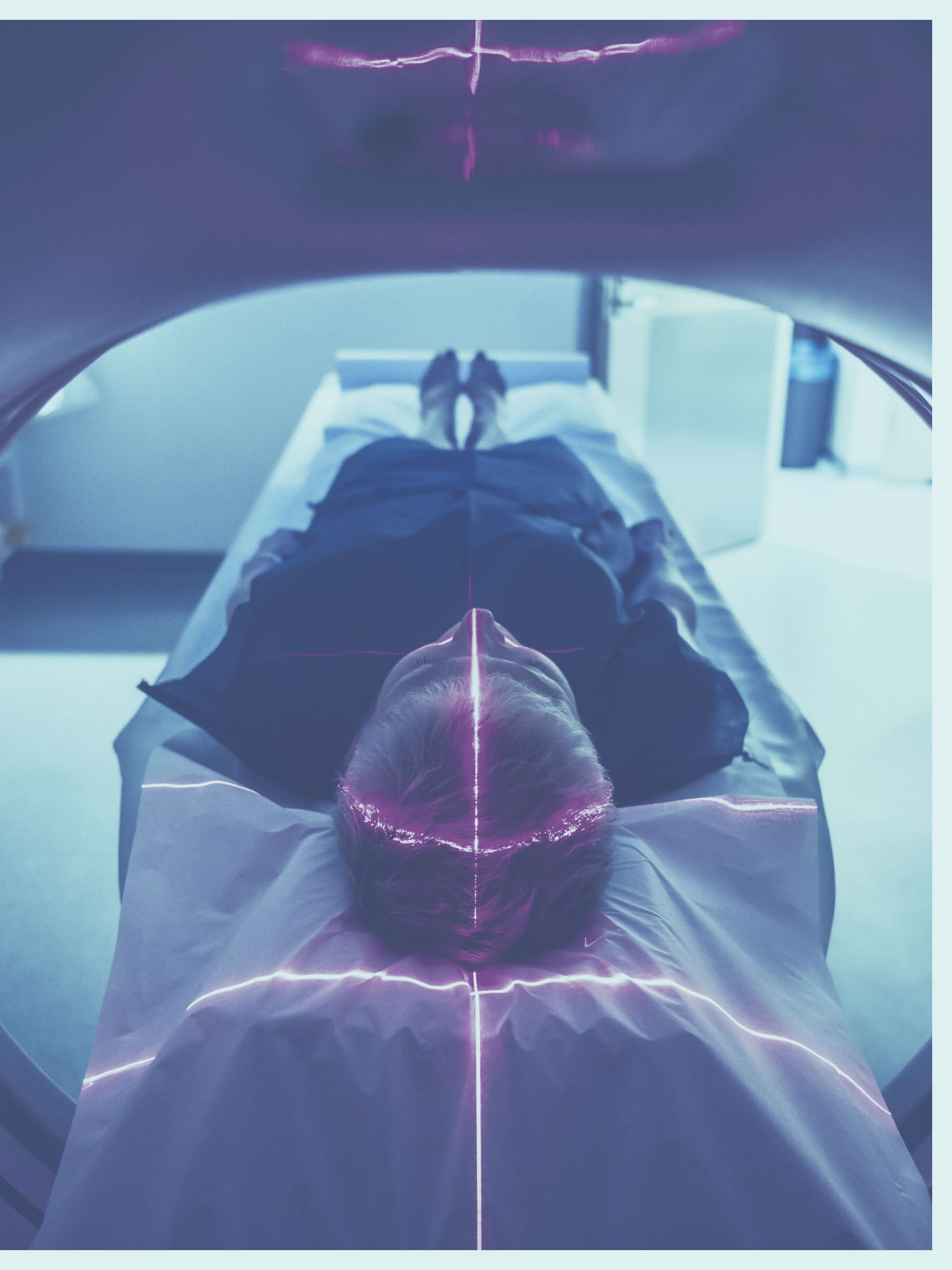
2017

I - QUOTE-PART DES FRAIS D'ADMINISTRATION

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| Charges locatives | 187 643 \$ | 187 225 \$ |
| Assurances | 5 533 | 5 260 |
| Auditeur indépendant | 17 196 | 16 825 |
| Cotisations et affiliations | 68 462 | 52 995 |
| Fournitures de bureau | 51 744 | 44 405 |
| Frais bancaires | 85 100 | 78 290 |
| Locations et entretien du mobilier de bureau | 79 211 | 80 270 |
| Système de visioconférence | 7 782 | - |
| Taxes et permis | 51 594 | 51 426 |
| Télécommunications | 14 626 | 14 170 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 19 493 | 21 942 |
| Amortissement des actifs incorporels | 7 251 | 7 251 |
| | 595 635 \$ | 560 059 \$ |

La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les charges encourues dans chacun d'eux :

| | | |
|---|-------|-------|
| Administration générale | 22 % | 35 % |
| Conseil d'administration | 5 % | 0 % |
| Amélioration de l'exercice | | |
| Inspection professionnelle | 21 % | 18 % |
| Développement professionnel | 20 % | 22 % |
| Admission à la profession | 15 % | 15 % |
| Affaires professionnelles et juridiques | | |
| Affaires professionnelles | 13 % | 8 % |
| Affaires juridiques | 4 % | 2 % |
| | 100 % | 100 % |





Ordre des technologues
en **imagerie médicale**,
en **radio-oncologie** et en
électrophysiologie médicale
du Québec

6455 rue Jean-Talon Est
Bureau 401
Saint-Léonard (Québec)
H1S 3E8

514 351-0052
1 800 361-8759

www.otimroepmq.ca